



Assemblée générale

Distr. générale
3 mai 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2008/09	282 401 900 dollars
Dépenses de 2008/09	271 963 600 dollars
Solde inutilisé de 2008/09	10 438 300 dollars
Crédit ouvert pour 2009/10 ^a	294 030 900 dollars
Dépenses prévues pour 2009/10 ^b	287 283 600 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11 ^c	313 891 800 dollars
Recommandation du Comité consultatif	309 363 700 dollars

^a Ne comprend pas le montant de 28 516 500 dollars, à prélever sur le compte d'appui aux fins du financement du progiciel de gestion intégré pendant l'exercice 2009/10 conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

^b Au 9 mars 2010 (voir annexe I).

^c Ne comprend pas le montant de 57 033 000 dollars à prélever sur le compte d'appui aux fins du financement du progiciel de gestion intégré pendant l'exercice 2010/11 conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 4 528 100 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Les raisons de la réduction sont données aux paragraphes 36 à 186. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion du compte d'appui et les améliorations possibles.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il a donc consacré la section II du présent rapport à des observations générales sur les questions relatives au compte d'appui et a présenté à la section III ses observations et recommandations sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

3. Le Comité consultatif était saisi du rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/611 et Add.1), du projet de budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/697), de la nouvelle justification des postes à imputer au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/64/697/Add.1 et 2) et de l'analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (A/64/572). La liste des documents sur lesquels il s'est fondé pour examiner le projet de budget du compte d'appui figure à la fin du présent rapport.

II. Considérations générales

Structure et présentation

4. **Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les efforts faits pour améliorer la présentation du budget du compte d'appui.** Les mandats, fonctions principales et grandes priorités des divisions et bureaux des quatre départements auxquels est réservée la plus grande part des ressources sont brièvement décrits dans la partie qui précède les cadres de budgétisation axés sur les résultats. Dans de nombreux cas, les demandes de postes ont également été justifiées par référence au volume de travail existant ou attendu et aux moyens existants et des indicateurs et données chiffrées relatives à la charge de travail ont été donnés dans certains cas. **Toutefois, il faut encore œuvrer à l'uniformisation de la présentation de l'information d'un bureau ou service à un autre. Il conviendrait aussi de fournir des informations pertinentes et une justification plus complète lorsqu'il est proposé de faire appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de faciliter l'exécution de fonctions pour lesquelles des postes supplémentaires sont demandés (voir A/64/660, par. 48 et par. 45 ci-après).**

5. **Le Comité consultatif demande à nouveau que l'on indique clairement ce qui est attendu des objets de dépense autres que les postes, les changements proposés par rapport aux demandes précédentes et les raisons qui expliquent**

les variations correspondantes. Toute demande de ressources devrait s'appuyer sur des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès qui permettent d'en justifier le bien-fondé.

6. Un bref récapitulatif des initiatives à prendre par les départements et bureaux pendant l'exercice 2010/11 pour renforcer leur appui aux opérations de maintien de la paix figure aux paragraphes 7 à 14 du rapport du Secrétaire général (A/64/697). **Le Comité consultatif accueille favorablement ces éléments d'information, mais estime que l'on pourrait encore en améliorer la présentation afin de repérer les initiatives dont l'exécution prendra plusieurs années et de savoir ce qui a été accompli à ce jour et ce qui reste à accomplir et de fixer le calendrier d'exécution. Il faudrait également disposer d'un récapitulatif des dépenses engagées et d'une description claire des gains d'efficacité escomptés. De plus, il importe de savoir exactement quelles sont les entités qui participeront à la mise en œuvre et à l'exécution des projets. Dans ce cas précis, plutôt que se concentrer simplement sur les produits, il faudrait mettre l'accent sur l'efficacité des fonctions exécutées et en quoi elles facilitent le fonctionnement des opérations de maintien de la paix.**

7. Le Comité consultatif a noté que plusieurs entités et programmes avaient pour mission de faciliter, entre autres choses, la coopération et la coordination avec l'Union africaine. **À cet égard, le Comité recommande que le Secrétaire général revoie les modalités existantes afin de rationaliser la structure d'appui à l'Union africaine, quelle que soit la source de financement (voir A/63/746, par. 74). Il est conscient que le Secrétaire général présentera un rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième reprise de sa soixante-quatrième session, et formulera des observations à cette occasion. Le Comité a formulé des observations analogues s'agissant de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), notant la prolifération des structures et soulignant qu'il fallait revoir les activités dans ce domaine et s'attacher à regrouper et à rationaliser les fonctions. L'objectif de l'examen devrait être d'assurer l'appui avec plus d'efficacité et avec un meilleur rapport coût-efficacité et de préciser les responsabilités en ce qui concerne l'organisation de l'appui à l'AMISOM.**

8. Le Comité consultatif constate également que dans le cadre de la présentation des budgets des comptes d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (BSLB), certains éléments ou fonctions étaient dispersés et imputés à différents budgets, sans que l'on précise clairement, par souci de transparence, la filière hiérarchique, les fonctions et les modalités d'exercice du principe de responsabilité qui permettraient de déterminer l'ensemble des ressources en personnel et autres nécessaires à l'exercice des différentes fonctions d'appui. **Le Comité ne remet pas nécessairement en cause le fait qu'une activité ou une fonction soit confiée à une entité en particulier, sachant que l'entité choisie peut offrir une plus grande efficacité ou mieux répondre aux besoins, mais souligne qu'il faut faire état de façon claire et transparente de toutes les ressources allouées aux différentes fonctions et à l'appui des opérations de maintien de la paix dans leur ensemble et de la façon dont s'exerce le principe de responsabilité. Par exemple, certaines ressources précédemment inscrites au budget du compte d'appui sont désormais proposées dans le budget de la BSLB (voir A/64/660, par. 26, et A/64/660/Add.12).**

Restructuration

9. En réponse aux demandes faites par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/279 et 62/250, le Secrétaire général a présenté un rapport sur les conséquences que la nouvelle structure du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions avait sur l'exécution du mandat des missions, les mécanismes en place et les mesures prises pour venir à bout des difficultés de gestion causées par la nouvelle structure et les améliorations de nature à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'appui offert aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales et à faciliter la coordination avec le Département des affaires politiques (A/63/702 et Corr.1). Les observations du Comité consultatif sur la question figurent aux paragraphes 4 à 26 de son rapport (A/63/841).

10. Le Comité consultatif a été informé par la direction du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions que la restructuration était presque terminée et que les bénéfices prenaient la forme d'une amélioration et d'une intégration de l'appui opérationnel aux missions et d'un renforcement de la réflexion et de l'orientation stratégiques sur des questions de fond intersectorielles clefs. Les deux départements sont déterminés à s'occuper de questions qui se posent depuis déjà longtemps, comme le démontre l'initiative Horizons nouveaux. La mise en place d'équipes opérationnelles intégrées a cependant posé quelques difficultés. Aux paragraphes 15 et 16 de son rapport (A/63/841), le Comité a fait référence à certains problèmes rencontrés initialement. Il a été informé que les bilans et évaluations dressés en interne par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions avaient débouché sur des recommandations et des mesures propres à améliorer l'efficacité des équipes opérationnelles intégrées. De plus, même si ces équipes sont les plus utiles lors du démarrage ou de l'expansion d'une mission ou en période de crise, il est possible d'y recourir de façon souple pendant les périodes plus paisibles afin d'étayer des domaines spécialisés touchant les activités militaires, de police et d'appui, atténuant ainsi la nécessité de trouver des ressources supplémentaires.

11. Le Comité consultatif a également appris que la première équipe opérationnelle intégrée, qui avait été mise sur pied pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), avait aussi prêté son concours à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) après le déploiement de 70 % des effectifs de la MINUAD. De même, avec la réduction des effectifs de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la liquidation de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) en 2009, il avait été possible de demander au Chef de l'Équipe opérationnelle de la Division Europe et Amérique latine de s'occuper de l'Afghanistan à titre provisoire dans le cadre d'un arrangement ad hoc justifié par la fluidité de la situation sur le terrain et la rapidité avec laquelle les changements intervenaient. Un examen périodique de l'évolution des besoins est en cours afin de déterminer les besoins d'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au lendemain du séisme qui a ravagé Haïti et de tenir compte de l'incertitude qui entoure l'avenir de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

12. Par ailleurs, selon les éléments d'information communiqués par le Secrétaire général, des spécialistes de l'administration, de la logistique et des affaires politiques, des policiers et des militaires sont également déployés de façon souple

afin de répondre aux besoins opérationnels dans les missions et au Siège. Au lendemain du séisme qui a frappé Haïti, le Bureau des opérations a dépêché plusieurs membres des équipes opérationnelles intégrées (spécialistes des affaires politiques et de l'appui) à la MINUSTAH pour des périodes variables. Le déploiement de militaires et de policiers a cependant été plus restreint. Le Comité consultatif a été informé que des consultations étaient en cours afin de déterminer la combinaison optimale s'agissant du grade et du nombre des militaires et des policiers des équipes opérationnelles intégrées et de préciser comment et quand utiliser au mieux ces catégories de personnel.

13. À présent, huit équipes sont opérationnelles dans quatre divisions régionales, à savoir :

À la Division de l'Afrique I

- L'équipe opérationnelle intégrée pour le Soudan, qui s'occupe de la MINUS et de la MINUAD ainsi que du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour
- L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Est, qui s'occupe de la MINURCAT et appuie la capacité de maintien de la paix de l'Union africaine

À la Division de l'Afrique II

- L'équipe opérationnelle intégrée pour la région des Grands Lacs, qui couvre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)
- L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest, qui s'occupe de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)

À la Division Asie et Moyen-Orient

- L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie, qui couvre la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)
- L'équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient et le Sahara occidental, qui couvre la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)
- L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afghanistan, qui s'occupe de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

À la Division Europe et Amérique latine

- L'équipe opérationnelle intégrée pour l'Europe et l'Amérique latine, qui comprend une équipe pour Haïti et une équipe pour l'Europe [MINUK et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)]

14. Le Comité consultatif a eu communication d'organigrammes du Bureau des opérations indiquant la répartition des ressources des équipes opérationnelles à la date du 24 mars 2010 (voir annexe I). Il a cependant été informé que la structure et

les affectations que ceux-ci font apparaître sont indicatives et susceptibles de changer à mesure que les besoins de la MINUSTAH se préciseront et que la situation de la MONUC et de la MINURCAT évoluera.

15. Le Comité consultatif appelle l'attention sur certains des problèmes qu'il avait envisagés lorsque le Secrétaire général avait proposé de créer des équipes opérationnelles intégrées dans le cadre de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix. Il avait notamment souligné la nécessité d'une plus grande souplesse structurelle et d'une bonne représentation des différents domaines fonctionnels dans les équipes, ce qui à son avis ne serait pas possible si les équipes étaient rattachées au Bureau des opérations. Comme expliqué plus haut, le Secrétaire général a indiqué que l'on demandait fréquemment aux membres du personnel affectés aux équipes de prendre en charge des besoins opérationnels urgents. Par ailleurs, les membres des équipes sont rattachés au Bureau des opérations alors que leurs postes sont financés par les services qui les ont détachés. Le Comité consultatif note que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a demandé qu'un rapport sur la mise en place des équipes opérationnelles intégrées lui soit présenté avant la fin de 2010 (voir A/64/19, par. 29). **De l'avis du Comité consultatif, le rapport devrait porter sur les rigidités inhérentes à l'application du concept d'équipe opérationnelle intégrée et comporter une évaluation plus poussée et des précisions sur le rôle, les fonctions et la composition des équipes. Il devrait aussi préciser la répartition des tâches et des fonctions dans le Secrétariat et définir plus clairement les mécanismes de coordination et de communication de l'information afin de garantir la cohérence et la complémentarité des efforts.**

16. Le Comité consultatif note également que les bulletins du Secrétaire général sur l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département des affaires politiques définissent mieux les attributions des uns et des autres (voir ST/SGB/2010/1, ST/SGB/2010/2 et ST/SGB/2009/13). Il a été informé que la répartition des attributions entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques pourrait être encore précisée et rationalisée une fois que l'on se serait mis d'accord sur des principes communs et que la réflexion approfondie engagée dans le cadre des rapports du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304) et sur le développement de la médiation et le renforcement des activités d'appui y relatives (S/2009/184), de l'étude sur l'initiative Horizons nouveaux et de la proposition concernant la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633) aurait facilité l'examen de la politique générale du département chef de file et les attributions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques.

17. Dans son intervention devant le Comité consultatif le 22 mars 2010, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait référence aux liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix et aux différentes fonctions assumées par les opérations de maintien de la paix à cet égard. Cela peut avoir trait à l'exécution directe de tâches liées au maintien de la paix, comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la lutte antimines, les activités de maintien de l'ordre, les activités liées au système pénitentiaire, à la justice et à la réforme du secteur de la sécurité, et parfois, selon le mandat prescrit, à la fourniture d'un appui à des secteurs essentiels dans lesquels d'autres entités exercent un rôle

de chef de file, comme le redressement socioéconomique. Le Comité consultatif a été informé que le Département des opérations de maintien de la paix mettait au point une stratégie qui permettrait de recenser, de hiérarchiser et d'ordonner les toutes premières tâches touchant la consolidation de la paix à entreprendre par le personnel de maintien de la paix et affinaient ses stratégies de retrait et de transition. À cet égard, le Comité note que le Secrétaire général a proposé des ressources dans le projet de budget du compte d'appui pour 2010/11 afin de financer les services d'un consultant qui disposerait de six mois pour coordonner des consultations et entreprendre une analyse qui servirait à mettre la dernière main à la stratégie. **Le Comité compte que toutes les parties prenantes participeront aux consultations et que le Secrétaire général transmettra les conclusions qui se seront dégagées à l'Assemblée générale.**

Évolution du compte d'appui

18. Le Comité consultatif rappelle que dans ses résolutions 61/279 et 62/250, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'ensemble sur l'évolution du compte d'appui à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/767), le Secrétaire général a indiqué qu'une étude avait été demandée à des consultants en gestion; la synthèse et les conclusions de cette étude sont présentées aux paragraphes 54 à 62 du rapport (voir également A/63/841, par. 41 à 45).

19. Le Secrétaire général propose de faire fond sur l'étude sur l'évolution du compte d'appui afin de mettre au point un tableau d'effectifs type qui tenterait de mettre en relation la dotation en effectifs à financer par le compte d'appui avec la taille et la nature des opérations de maintien de la paix. Des ressources sont demandées à cet effet dans le projet de budget du compte d'appui pour 2010/11. **Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition du Secrétaire général tendant à faire appel à des experts en gestion indépendants et demande que les résultats de leurs travaux soient communiqués à l'Assemblée générale (voir par. 126).**

20. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général a soumis un rapport sur la nouvelle justification des postes à imputer au compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/64/697/Add.1 et 2), comme demandé au paragraphe 28 de la résolution 63/287 de l'Assemblée générale. Le rapport complète les éléments d'information figurant dans le document principal (A/64/697) et présente un récapitulatif des points suivants : les fonctions et l'organisation au niveau des départements et des bureaux, y compris une description du mandat et de la mission qui cadre avec les bulletins du Secrétaire général sur l'organisation des départements; les tableaux d'effectifs autorisés, par classe, pour 2009/10; la façon dont les tâches sont réparties aux fins de l'exécution du mandat, assortie de statistiques qui illustrent les besoins en personnel des départements et services; les autres entités qui s'acquittent de fonctions analogues et les différences entre les fonctions exercées. Les organigrammes qui sont fournis permettent de repérer les postes financés au moyen du compte d'appui, le nombre et la classe des postes de temporaire financés par le budget du compte d'appui et les postes inscrits au budget ordinaire. **Le Comité consultatif a suggéré que le Secrétaire général justifie à nouveau tous les postes financés au moyen du compte d'appui et déplore que le**

rapport du Secrétaire général se contente d'énumérer les postes existants et ne fasse état d'aucun transfert ou réorganisation entre les différents services et départements. Il comptait que les différents services du Secrétariat exerçant des fonctions d'appui engageraient un débat afin de réfléchir à la meilleure structure possible pour l'exécution de chaque fonction.

21. Le Comité consultatif note qu'il sera rendu compte de l'impact des initiatives prises dans le domaine des technologies et des communications, notamment les améliorations des processus-métier, comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 28 f) de sa résolution 63/287, dans le cadre de l'étude d'ensemble des moyens informatiques et télématiques qui sera conduite à l'échelle du Secrétariat et présentée à l'Assemblée à sa soixante-cinquième session. En ce qui concerne la demande d'information relative aux résultats des améliorations des processus-métier qui figure au paragraphe 28 g) de la résolution 63/287, il est indiqué dans le rapport que le Secrétariat a lancé un programme d'amélioration des modes de fonctionnement fondé sur la méthode Lean Six Sigma en vue de renforcer les capacités et de faire de la recherche de cette amélioration une préoccupation constante. La première phase du programme a été menée à bien et la seconde est sur le point de l'être. **Un état actualisé de la situation et une évaluation de l'incidence du programme devraient être présentés dans le cadre du prochain projet de budget du compte d'appui.**

22. Dans son aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/643) et son projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/64/697), le Secrétaire général fournit des informations sur les ressources allouées au maintien de la paix et au compte d'appui de 2005 à nos jours. Le montant du budget des missions pour 2010/11 devrait atteindre 7,9 milliards de dollars, contre 7,4 milliards en 2009/10. Le nombre de missions de maintien de la paix actives se maintient à 16, tandis que le nombre de missions politiques spéciales et de missions de consolidation de la paix passe de 16 à 15. Le Comité consultatif note également ce qui suit : les progrès au Burundi ont permis au Département des opérations de maintien de la paix de céder les rôles du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) au Département des affaires politiques; la MINUK a été réorganisée au profit de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo; la MINUL continue à réduire progressivement ses effectifs; la MINUT a commencé à confier les fonctions de maintien de l'ordre à la police nationale; la liquidation de la MONUG a été menée à terme et la mission a cessé d'exister; l'avenir de la MONUC et de la MINURCAT est incertain.

23. Le Comité consultatif a constaté une augmentation et un renforcement constants des ressources en personnel et d'autres types de ressources non seulement comme suite aux réformes successives, mais aussi sur une base annuelle. Le Comité n'a cessé de souligner la nécessité d'optimiser l'utilisation des moyens de gestion et d'améliorer les processus-métier afin de s'acquitter des diverses tâches et fonctions avec une plus grande efficacité et d'assurer une meilleure coordination entre le Siège et les missions. De plus, compte tenu des bénéfices tirés de différentes initiatives et de l'amélioration des processus-métier, il convient de garder à l'étude le niveau des ressources et les structures de gestion afin de réaffecter, de redéployer et de réduire les ressources existantes et, partant, de rationaliser l'appui aux opérations de maintien de la paix.

III. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

A. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

24. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 62/250, l'Assemblée générale a approuvé l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, d'un montant de 273 992 800 dollars qui servirait notamment à financer 1 220 postes temporaires (1 122 postes existants et 98 nouveaux postes), ainsi que les dépenses de personnel et les autres dépenses connexes. Par la suite, dans sa résolution 63/262, l'Assemblée a approuvé la création, à compter du 1^{er} janvier 2009, du Bureau des technologies de l'information et des communications et le transfert vers le nouveau Bureau d'un certain nombre de postes d'autres unités administratives du compte d'appui. Par ailleurs, aux sections II et IV de cette résolution, elle a autorisé le Secrétaire général à inscrire au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, au titre des objets de dépense autres que les postes, des crédits additionnels d'un montant total de 8 479 100 dollars, dont 7 050 000 dollars pour le progiciel de gestion intégré et 1 429 100 dollars pour le nouveau centre informatique principal du bâtiment de la pelouse Nord, au Siège. En conséquence, le montant total des dépenses approuvées pour le compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élevait à 282 401 900 dollars. On trouvera aux paragraphes 2 à 10 du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2008/09 un récapitulatif des principales activités menées durant ledit exercice.

25. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, le montant brut des dépenses de l'exercice 2008/09 se chiffrait à 271 963 600 dollars (montant net : 246 057 300 dollars). Il en résulte un solde inutilisé d'un montant brut de 10 438 300 dollars (montant net : 10 123 400 dollars), qui représente, en chiffres bruts, 3,7 % de la totalité des crédits ouverts. On trouvera dans le rapport du Secrétaire général (voir tableau 1 et par. 11 à 18) un tableau récapitulatif des crédits et des dépenses, par catégorie, ainsi que les explications pertinentes. Le taux moyen de vacance de postes pour l'exercice considéré était de 15,4 % pour les administrateurs et de 10,7 % pour les agents des services généraux.

26. Le Comité consultatif note que le solde inutilisé résultait principalement de la sous-utilisation des crédits prévus pour les postes (5 295 100 dollars) et les autres objets de dépenses (5 143 200 dollars). La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des postes (5,3 millions de dollars, soit 3 %) est essentiellement attribuable au retard pris dans le recrutement – qui s'est soldé par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu au Département des opérations de maintien de la paix (16,2 % pour la catégorie des administrateurs et 4,6 % pour la catégorie des agents des services généraux) et au Département de la gestion (20,4 % pour la catégorie des administrateurs et 10,4 % pour la catégorie des agents des services généraux) – ainsi qu'au retard pris dans la recherche et le recrutement, au sein du Bureau des services de contrôle interne, de candidats aux postes d'auditeurs résidents dans les opérations de maintien de la paix.

27. La sous-utilisation des crédits ouverts au titre des objets de dépense autres que les postes (5,1 millions de dollars, soit 4,8 %) est le résultat net d'économies réalisées en particulier aux rubriques suivantes :

a) Fournitures, services et matériel divers. Le solde inutilisé (5 606 900 dollars, soit 37,4 %) s'explique essentiellement par le retard pris dans la mise en service du nouveau système d'administration de la justice, qui a commencé le 1^{er} juillet 2009, et par l'inscription des ressources (2 068 800 dollars) initialement allouées à l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats au titre du présent objet de dépense dans les catégories de dépenses correspondantes;

b) Voyages. Le solde inutilisé (1 582 600 dollars, soit 11,6 %) est dû principalement à des dépenses inférieures aux prévisions pour le Bureau des services de contrôle interne, en raison de la diminution du nombre de plaintes reçues des missions hors Siège, et le Département de la gestion, en raison de la baisse des voyages effectués aux fins de la formation – qui s'explique par le retard pris dans la mise en œuvre des activités de formation sur les normes IPSAS, par le fait que les ressources en personnel disponibles pour conduire les programmes de formation sur le VIH/sida étaient limitées et par le nombre moins élevé que prévu de formations sur la passation de marchés qui ont été dispensées aux personnels des opérations hors Siège – et en raison également de la baisse du nombre de voyages ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une formation, des économies ayant été réalisées en regroupant plusieurs activités dans un seul voyage.

28. Ces crédits non utilisés ont été presque entièrement compensés par les ressources supplémentaires demandées au titre des catégories suivantes :

a) Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le dépassement des crédits ouverts (931 800 dollars, soit 5,2 %) s'explique principalement par la prolongation, jusqu'au 30 juin 2009, de six contrats dans le système d'administration de la justice en raison du retard pris dans sa mise en service, et par la création de six postes au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de la mise en œuvre de projets pilotes concernant la mobilité et les réseaux professionnels, pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget;

b) Informatique (414 500 dollars, soit 1,5 %) et services médicaux (409 000 dollars, soit 1,2 %).

29. Le Comité consultatif prend note des facteurs qui sont à l'origine de la sous-utilisation des crédits ouverts et recommande instamment que l'on continue de faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources.

30. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2007/08 (A/63/841), le Comité consultatif a indiqué qu'il comptait que les prochains rapports sur l'exécution des budgets rendraient compte de manière plus détaillée des activités que mènent les équipes d'intervention dans leurs domaines de compétence respectifs. Il a noté qu'au cours de l'exercice 2008/09, des équipes spécialisées dans la sélection du personnel avaient été déployées auprès des missions suivantes : MINURCAT, MANUA, MINUAD et MINUS, et en appui à l'AMISOM; et six équipes spécialisées dans l'organisation des carrières avaient été déployées auprès de la Commission d'enquête internationale indépendante (IIC), du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), de la MINUK, de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et de la MONUG. Il a formulé des observations et des recommandations détaillées sur le recours aux équipes d'intervention spécialisées dans son rapport sur les questions intersectorielles (voir A/64/660, par. 41 et 42).

31. On trouvera à la section III ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, les observations du Comité concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

32. **Les décisions que le Secrétaire général a invité l'Assemblée générale à prendre à la section III du rapport sur l'exécution du budget (A/64/611) sont présentées au paragraphe 194 ci-après.**

B. Données financières actualisées concernant l'exercice en cours

33. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/287, a approuvé l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, d'un montant brut de 294 030 900 dollars qui servirait à financer les dépenses de personnel et les autres dépenses connexes, ainsi que 1 245 postes temporaires. Ce montant ne tient pas compte des ressources supplémentaires approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 63/269 pour financer le centre informatique secondaire (2 031 860 dollars) et dans sa résolution 64/243 pour financer le progiciel de gestion intégré (28 516 500 dollars) et qui seront imputées au budget du compte d'appui de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. À cet égard, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a décidé que les dépenses engagées au titre du centre informatique secondaire seraient couvertes à l'aide des ressources disponibles (voir par. 12 de la résolution 63/269 de l'Assemblée). En ce qui concerne le projet relatif au progiciel de gestion intégré, l'Assemblée a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses pour financer la part des coûts relatif au progiciel de gestion intégré imputable au compte d'appui, et l'a prié de rendre compte des dépenses engagées dans son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice 2009/10 (voir par. 115 de la résolution 64/243).

34. S'étant enquis du montant des dépenses prévues au titre du compte d'appui pour l'exercice allant jusqu'au 30 juin 2010, le Comité a été informé qu'au 9 mars 2010 elles étaient estimées à 287 283 600 dollars (voir annexe II). Le montant du solde inutilisé est donc estimé à 6 747 300 dollars, soit 2,3 %, du montant total des crédits ouverts à la fin de l'exercice financier.

35. Sur les 1 245 postes approuvés (841 administrateurs, 401 agents des services généraux et 3 agents du Service de sécurité), 1 115 (739 administrateurs, 373 agents des services généraux et 3 agents du Service de sécurité) étaient pourvus au 28 février 2010; le taux de vacance de postes était donc de 12,1 % pour les administrateurs et de 6,9 % pour les agents des services généraux et des autres catégories.

C. Prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

1. Généralités

36. Dans son rapport sur le budget du compte d'appui pour 2010/11 (A/64/697), le Secrétaire général prévoit des ressources d'un montant brut de 313 891 800 dollars

devant couvrir les dépenses afférentes à 1 314 postes de temporaire et les objets de dépense autres que les postes. Ce montant ne tient pas compte des ressources nécessaires pour couvrir le coût du progiciel de gestion intégré, qui se chiffre à 57 033 000 dollars pour l'exercice 2010/11, et qui seraient financées au moyen du compte d'appui pour l'exercice conformément à la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

37. Le montant proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 représente, en chiffres bruts, une augmentation de 19 860 900 dollars, soit 6,8 % par rapport au total approuvé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010, qui s'élevait à un montant brut de 271 963 600 dollars. Si l'on tient compte des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré, cela représente une augmentation, en chiffres nets, de 46 053 700 dollars (15,6 %). Le Comité consultatif rappelle que les prévisions de dépenses relatives au projet concernant le progiciel de gestion intégré seront revues par le Secrétaire général et présentées à l'Assemblée générale dans son deuxième rapport intérimaire, lors de la partie principale de sa soixante-cinquième session.

38. Cette augmentation de 19,8 millions de dollars (compte non tenu des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré) s'explique essentiellement par les dépenses supplémentaires prévues au titre des postes (17,8 millions de dollars), du fait de l'augmentation des coûts salariaux standard, du coût des 63 postes approuvés en 2009/10 et des 73 nouveaux postes proposés pour 2010/11, ainsi que par une augmentation des ressources prévues au titre des objets de dépense autres que les postes (2 millions de dollars) (voir par. 43 ci-après).

39. Le Comité consultatif note que, conformément à la résolution 64/228 de l'Assemblée générale, les ressources proposées tiennent compte des ressources à prévoir pour couvrir le coût de la part revenant aux activités de maintien de la paix dans les dépenses d'appui concernant le centre informatique secondaire (1,2 million de dollars), et des ressources nécessaires pour couvrir les coûts prévus pour l'exercice 2010/11 au titre de l'assurance maladie après la cessation de service des agents de maintien de la paix retraités (8 millions de dollars).

40. Le montant des ressources nécessaires pour financer les 1 314 postes proposés (889 administrateurs, 422 agents des services généraux et 3 agents du Service de sécurité) s'élève à 201 482 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 17 794 000 (9,7 %) des crédits ouverts pour l'exercice 2010/11. Les crédits demandés doivent permettre de financer 73 nouveaux postes dont 12 anciens postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes. Les postes supplémentaires demandés se répartissent comme suit :

a) Vingt-cinq postes pour le Département des opérations de maintien de la paix, dont 21 nouveaux postes et 4 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes;

b) Huit postes pour le Département de l'appui aux missions, dont 5 nouveaux postes, 3 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes et 5 postes qu'il est proposé de transférer de la Base de soutien logistique des Nations Unies;

c) Vingt-huit postes pour le Département de la gestion, dont 23 nouveaux postes et 5 postes de temporaire qu'il est proposé de convertir en postes;

- d) Dix postes pour le Bureau des services de contrôle interne;
- e) Un poste pour le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU;
- f) Un poste pour le Département de la sûreté et de la sécurité;

Les recommandations du Comité consultatif concernant ces propositions figurent dans les parties du présent document qui portent sur les unités administratives concernées.

41. Le Comité consultatif note que les coûts salariaux standard applicables à New York ont été utilisés pour les postes du Siège et que les coûts salariaux standard applicables à Vienne et Nairobi ont été utilisés pour les postes des centres régionaux d'investigation implantés dans ces villes; et les taux propres aux différentes missions ont été appliqués pour les postes d'auditeur résident. Par ailleurs, conformément à la recommandation du Comité consultatif (voir A/63/841, par. 52), dans le calcul des montants à prévoir, des taux de vacance de 12 % (administrateurs) et 7 % (agents des services généraux) ont été utilisés pour les postes stables, et des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 65 % (administrateurs) et 50 % (agents des services généraux) ont été appliqués pour les postes nouveaux. Pour les postes de temporaire demandés pour 12 mois, des taux de vacance de 7 % (administrateurs) et 5,2 % (agents des services généraux) ont été utilisés et des coefficients d'abattement pour délais de recrutement de 25 % (administrateurs) et 12,5 % (agents des services généraux) ont été appliqués pour les postes nouveaux.

42. Le Comité consultatif note également qu'en application de la résolution 63/287 de l'Assemblée générale, des informations détaillées sont fournies dans le rapport sur le coût annuel total des postes supplémentaires qui seront inscrits au budget de l'exercice suivant, compte tenu de l'application des taux de vacance de postes prévus pour l'exercice 2010/11 (soit 12 % pour les administrateurs et 7 % pour les agents des services généraux). Comme indiqué au paragraphe 27 du rapport du Secrétaire général, le montant total des crédits demandés pour les postes s'élèverait à 206 255 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 773 000 dollars (2,3 %) par rapport à l'exercice 2010/11 (201 482 800 dollars).

43. Le tableau ci-dessous indique comment se répartit le montant de 112 409 000 dollars prévu pour les objets de dépense autres que les postes, qui représente une augmentation de 2 066 900 dollars (1,9 %) par rapport au montant approuvé pour 2009/10.

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2009/10</i>	<i>Montant proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation (en montant)</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	19 618 500	23 917 200	4 298 700	21,9
Consultants	6 049 600	4 595 500	(1 454 100)	(24,0)
Voyages	17 307 000	17 992 400	685 400	4,0
Installations et infrastructures	21 548 300	23 898 700	2 350 400	10,9
Communications	2 684 200	2 671 600	(12 600)	(0,5)
Informatique ^a	29 726 300	24 874 700	(4 851 600)	(16,3)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant approuvé pour 2009/10</i>	<i>Montant proposé pour 2010/11</i>	<i>Variation (en montant)</i>	<i>Variation (en pourcentage)</i>
Services médicaux	203 500	200 000	(3 500)	(1,7)
Fournitures, services et matériel divers	13 204 700	14 258 900	1 054 200	8,0
Total	110 342 100	112 409 000	2 066 900	1,9

^a Le montant des ressources nécessaires pour 2009/10 ne comprend pas le montant supplémentaire de 2 031 860 dollars au titre du Centre informatique secondaire dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/269 et qui sera financé au moyen des ressources existantes.

44. On trouvera un bref récapitulatif des variations aux paragraphes 20 à 26 du document budgétaire (A/64/697) et des indications sur les paramètres budgétaires utilisés pour le calcul des coûts aux paragraphes 34 à 39 du même document. Le Comité consultatif note que le montant total des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes n'a augmenté que de 1,9 %, bien que les dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des installations et infrastructures aient fortement augmenté. L'augmentation du montant total apparaît modérée en raison de la diminution des dépenses prévues au titre de l'informatique.

45. Le Comité consultatif note que l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), à savoir 4 298 700 dollars (soit 21,9 %), s'explique par le maintien des postes approuvés pour l'exercice 2009/10 auxquels s'appliquent des taux de vacance de postes plus faibles (voir par. 41 ci-dessus) et la création proposée de 30 nouveaux postes. **Le Comité souligne que les règles régissant le recours au personnel temporaire (autre que pour les réunions) devaient être respectées, il ne devait donc être fait appel à cette catégorie de personnel qu'en cas d'augmentation exceptionnelle ou importante du volume de travail et pour remplacer les agents en congé de maternité ou de maladie (voir A/63/841, par. 56). Il ne devrait pas être demandé de ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) exercice après exercice, ni pour des fonctions ayant un caractère continu ou pour de longues périodes. Ces demandes ne devraient pas non plus être interprétées comme signifiant que le poste de temporaire en question sera converti en poste pour l'exercice suivant. Le Comité a abordé cette question dans le cadre de l'examen des questions intersectorielles, consigné dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/64/660, par. 48).**

46. L'augmentation des dépenses prévues tient aux montants supplémentaires demandés au titre des rubriques suivantes: installations et infrastructures (2 350 400 dollars, soit 10,9 %) en raison de la nécessité de louer des locaux supplémentaires du fait de la création proposée de postes supplémentaires; fournitures, services et matériel divers (1 054 200 dollars, soit 8 %) en raison principalement des ressources allouées aux services de conférence pour le Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents, la traduction de matériel de formation et le reclassement proposé de postes; et voyages (685 400 dollars, soit 4 %) du fait que le personnel devra se déplacer davantage pour apporter un appui aux opérations de

maintien de la paix, sous forme d'évaluation des besoins, de conseils et d'évaluation des activités d'appui, d'activités d'assistance logistique et technique, et de formations à l'intention du personnel de maintien de la paix.

47. Ces augmentations sont largement compensées, notamment par la baisse des crédits demandés au titre de l'informatique (4 851 600 dollars, soit 16,3 %), qui s'explique par la diminution des ressources nécessaires à certains stades de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets informatiques destinés aux opérations de maintien de la paix, pour couvrir les dépenses non renouvelables liées à l'achat des progiciels de gestion de la relation client et de gestion des contenus; et pour financer les postes de consultant (1 454 100 dollars, soit 24 %). On trouvera aux paragraphes 28 à 29 du rapport du Secrétaire général (A/64/697) une analyse et un récapitulatif des montants prévus au titre des consultants. Le Comité note que le montant des ressources demandées tient essentiellement aux dépenses prévues par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité (1 332 000 dollars) pour l'application des normes IPSAS; par la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation (969 100 dollars) pour l'élaboration et l'exécution de programmes de formation spécialisés dans divers domaines d'activité des opérations de maintien de la paix; par le Bureau de la déontologie (673 900 dollars) pour l'examen des dossiers des fonctionnaires concernés par le dispositif de transparence financière; par le Bureau des services de contrôle interne (578 000 dollars) essentiellement pour appuyer les activités liées à la Division de l'inspection et de l'évaluation et à la Division de l'audit interne.

48. En formulant ses recommandations concernant les dépenses prévues au titre du compte d'appui pour l'exercice 2010/11 pour les postes et les autres objets de dépenses, le Comité consultatif a tenu compte de ce qui est indiqué au paragraphe 23 ci-dessus, à savoir de ce qu'il estimait nécessaire pour appuyer les opérations sur le terrain en se fondant sur les informations et les raisons fournies ainsi que sur les ressources actuellement allouées à une tâche particulière en cours ou projetée. On trouvera ses recommandations concernant les différents bureaux aux paragraphes 49 à 186 ci-après. Le Comité note également que ses recommandations au sujet des postes proposés ont également une incidence sur les dépenses opérationnelles, comme indiqué au paragraphe 192 ci-après.

2. Recommandations détaillées

a) Département des opérations de maintien de la paix

49. L'enveloppe globale proposée pour le Département des opérations de maintien de la paix pour 2010/11 s'élève à 92 380 900 dollars, soit 7 122 200 dollars (8,4 %) de plus que le crédit ouvert pour 2009/10. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses à couvrir en 2010/11 par le compte d'appui pour le Département tenaient compte des priorités suivantes :

- a) Renforcer la sûreté et la sécurité des contingents, des effectifs de police et du personnel civil dans les missions;
- b) Renforcer les relations extérieures et la communication interne par l'emploi de nouveaux moyens de communication électroniques et d'autres techniques;

c) Mettre en place les moyens de gérer efficacement des mécanismes renforcés d'application du principe de responsabilité;

d) Renforcer les moyens consacrés à des partenariats stratégiques;

e) Chercher à combler le manque de personnel dans les domaines de l'état de droit, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte antimines;

f) Continuer à constituer des capacités de déploiement rapide, en s'appuyant sur la Force de police permanente et en la complétant par une petite composante d'experts des systèmes judiciaires et pénitentiaires.

50. L'augmentation de 7,1 millions de dollars est imputable essentiellement aux dépenses supplémentaires à prévoir pour les postes (6 633 600 dollars), du fait de l'effet-report de postes approuvés précédemment et de la création proposée de 25 postes supplémentaires pour l'exercice 2010/11. Il est proposé de doter le Département des opérations de maintien de la paix de 450 postes financés au moyen du compte d'appui en 2010/11 (349 postes d'administrateur et 101 postes d'agent des services généraux); 25 postes supplémentaires [3 P-5, 6 P-4, 5 P-3 et 11 agents des services généraux (Autres classes)] sont proposés, dont 4 par transformation de postes de temporaire en postes.

51. Une augmentation de 488 600 dollars est proposée au titre des autres objets de dépense. Elle résulte d'augmentations des dépenses prévues aux rubriques Fournitures, services et matériel divers (642 800 dollars), Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (174 000 dollars) et Voyages (122 200 dollars), qui sont compensées en grande partie par une baisse de 554 900 dollars des dépenses prévues à la rubrique Consultants.

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

52. L'augmentation de 1 263 900 dollars (8,4 %) par rapport au crédit de 15 011 800 dollars ouvert pour 2009/10 s'explique principalement par une hausse de 587 700 dollars des dépenses prévues au titre des postes, due à des coûts plus importants pour le maintien de 66 postes existants et aux 6 nouveaux postes proposés, ainsi que par 676 200 dollars supplémentaires demandés pour les objets de dépense autres que les postes.

Postes

53. Pour renforcer les moyens consacrés à la sûreté et à la sécurité (voir plus haut, al. a) du paragraphe 49), il est proposé de transférer au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix le poste du coordonnateur hors classe pour les questions de sécurité (P-5), qui est actuellement approuvé au Centre de situation pour desservir à la fois le DOMP et le DAM. Le coordonnateur rendrait compte au Secrétaire général adjoint, par l'entremise du Chef de cabinet. Il est indiqué que ce transfert permettra de communiquer plus rapidement et de fournir en temps voulu des conseils relatifs à la sécurité, tout en permettant au Chef de cabinet d'assurer un meilleur suivi, dans la mesure où la sûreté et la sécurité des missions sont considérées comme des questions intéressantes à titre égal le DOMP et le DAM (voir A/64/697, par. 52 et 53). Le Comité consultatif note que le renforcement proposé des moyens consacrés à la sécurité et à la sûreté comprend aussi l'adjonction de deux nouveaux postes [1 P-4 et 1 agent des services généraux

(Autres classes)], et de trois postes de temporaire [2 P-4 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] (voir plus loin, par. 54 et 59). **Compte tenu des arguments avancés dans le rapport, le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé du poste de coordonnateur hors classe pour les questions de sécurité (P-5).**

54. Il est proposé de créer deux nouveaux postes au Bureau du Secrétaire général adjoint : un responsable de la sûreté (P-4) et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] (A/64/697, par. 54 à 58). Le titulaire du premier poste serait chargé d'élaborer une politique globale de sûreté dans les missions pour le DOMP et le DAM ainsi qu'un modèle type de programme de sûreté dans les missions, et de formuler des conseils à l'intention des services chargés d'assurer un appui aux missions, des missions elles-mêmes et des États Membres (en particulier ceux fournissant des contingents ou des effectifs de police). Le titulaire du poste d'assistant administratif appuierait la constitution d'une base de données sur la sûreté dans les missions. **Le Comité consultatif recommande de ne pas approuver ces deux postes. Les fonctions correspondantes devraient être assurées par le coordonnateur pour les questions de sécurité en collaboration et en coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité (voir aussi plus loin, par. 59).**

55. Un poste d'administrateur de programme (P-4) est demandé pour appuyer le renforcement des processus et pratiques d'administration des programmes au DOMP, au DAM et dans les missions, et pour apporter une assistance méthodologique aux chefs de mission et chefs de mission adjoints aux fins de l'élaboration de leur contrat de mission et de l'évaluation de leurs résultats (voir A/64/697, par. 59 à 62). **Le Comité consultatif estime que les qualités de chef, le suivi du comportement professionnel et le sens des responsabilités constituent en tout temps des compétences fondamentales. Il recommande donc de ne pas approuver le poste proposé, jugeant que les fonctions correspondantes doivent être assurées au moyen des capacités existantes.**

56. Il est proposé de créer deux postes, à savoir un poste de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes), au Service administratif, qui est l'un des services partagés par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (voir A/64/697, par. 63 et 64). Cette demande est motivée par le fait que le Service administratif a connu une forte augmentation de sa charge de travail en ce qui concerne les tâches budgétaires, financières et administratives et la gestion des ressources humaines, comme le confirment les statistiques fournies dans le rapport. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes demandés [1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] afin que le Service administratif, puisse assurer des fonctions d'appui au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions pour des tâches budgétaires, financières et administratives.**

57. Pour la Section des affaires publiques, il est proposé de créer un poste de spécialiste de la communication interne (P-3) et de reclasser un poste de fonctionnaire adjoint des affaires publiques (P-2) en poste de fonctionnaire des affaires publiques (P-3) (voir A/64/697, par. 66 à 68). Le tableau d'effectifs actuel de la Section comprend 5 postes financés au moyen du compte d'appui [1 P-5,

1 P-4, 1 P-2, 2 agents des services généraux (Autres classes)]. Le poste de spécialiste de la communication interne est demandé pour doter la Section de moyens permanents de concevoir et d'exécuter un programme de communication interne unifié. Le reclassement proposé est motivé non seulement par une augmentation de la charge de travail liée à l'appui fourni à de nouveaux hauts responsables pour les relations avec les médias, mais aussi par la nécessité d'assurer des activités exigeant de prendre des responsabilités accrues avec un moindre degré de supervision. **Le Comité consultatif n'est pas défavorable au reclassement proposé d'un poste P-2 à la classe P-3 pour un fonctionnaire des affaires publiques. Il n'est pas convaincu en revanche de la nécessité de disposer en permanence de la capacité d'assurer les fonctions correspondant au poste de la classe P-3 proposé, celles-ci devant plutôt être assurées au moyen des capacités existantes de la Section ou grâce à des réaffectations temporaires de personnel du Département des opérations de maintien de la paix ou du Département de l'appui aux missions, selon les besoins.**

Objets de dépense autres que les postes

58. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes est de 5 980 700 dollars, soit une augmentation de 676 200 dollars, ou 12,7 %, par rapport au crédit ouvert pour 2009/10. Cette variation tient principalement aux montants demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des voyages, en hausse respectivement de 224 100 dollars et de 265 500 dollars.

59. Le montant de 478 100 dollars prévu au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) se répartit comme suit :

a) Trois postes de temporaire au Bureau du Chef de cabinet : un responsable de la sûreté dans les missions (P-4), pour seconder durant huit mois le responsable de la sûreté dont le poste a été demandé (voir plus haut, par. 54) dans l'élaboration de politiques, de directives et de modèles pour la mise au point et l'organisation de stages de formation à la sûreté sur le terrain; un spécialiste de la capacité de résistance de l'Organisation (P-4), pour mettre sur pied des programmes et des plans de gestion des crises et de continuité des opérations et pour aider les missions dans ce domaine; et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] pour fournir un appui administratif aux activités touchant la résistance organisationnelle (voir A/64/697, par. 71 à 75);

b) Deux postes de temporaire (1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes), pour quatre mois chacun) pour le Service administratif, afin de remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou de maladie de longue durée (voir A/64/697, par. 76).

Le Comité consultatif estime qu'il faut éviter de multiplier inutilement les fonctions et les structures au sein de l'Organisation si l'on veut garantir la qualité des prestations fournies. Il rappelle en l'occurrence que l'Assemblée générale a récemment affecté des fonds aux activités relatives à la continuité des opérations ainsi qu'à la préparation aux situations d'urgence (voir résolutions 64/243 et 64/260). Le Comité recommande donc de ne pas approuver les trois postes de temporaire [2 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)] demandés pour le Bureau du Chef de cabinet. Il recommande cependant d'approuver les postes de temporaire demandés pour une courte durée afin de remplacer le personnel en congé de maternité ou de maladie.

60. Les ressources demandées pour les voyages s'élèvent à 800 800 dollars, soit une augmentation de 265 500 dollars (49,6 %). Vu l'ampleur de l'augmentation, et compte tenu des recommandations qu'il vient de formuler au sujet des postes et postes de temporaire, le Comité consultatif recommande de ramener les dépenses prévues pour les voyages à 700 800 dollars (soit une réduction de 100 000 dollars).

ii) Bureau des opérations

61. Les ressources proposées pour le Bureau des opérations pour 2010/11 s'élèvent à 14 669 800 dollars, en augmentation de 1 312 900 dollars, ou 9,8 %, par rapport au crédit approuvé pour 2009/10. Cette hausse provient principalement de la rubrique Postes (976 000 dollars de plus), en raison de coûts standard plus élevés pour les 78 postes maintenus, et d'un accroissement de 308 500 dollars des montants prévus au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour financer les sept postes de temporaire proposés (deux maintenus et cinq nouveaux).

Objets de dépense autres que les postes

62. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes est de 1 735 100 dollars, soit 336 900 dollars de plus que le crédit ouvert pour 2009/10, l'augmentation étant principalement due aux 308 500 dollars supplémentaires qu'il est prévu de consacrer au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le Comité consultatif note que ces ressources sont demandées pour financer le maintien à la Division Afrique I de deux postes de temporaire, pour un coordonnateur (P-4) et un assistant d'équipe [agent des services généraux (Autres classes)] (A/64/697, par. 92 et 93). Les titulaires de ces postes de temporaire fournissent un appui en coordonnant avec d'autres départements du Secrétariat le partage de l'information et la mise en œuvre des activités relatives au soutien apporté par l'ONU au renforcement des capacités de maintien de la paix africaines. **Dans la mesure où les dispositifs en place doivent être examinés en vue de rationaliser les structures d'appui à l'Union africaine (voir A/64/697, par. 93 et le paragraphe 7 du présent rapport), le Comité consultatif recommande d'approuver le maintien des deux postes de temporaire [1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)].**

63. Des ressources au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) sont également demandées pour cinq postes de temporaire actuellement financés dans le cadre du budget concernant l'appui de l'ONU à l'AMISOM et affectés à l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie, qui comprend un administrateur principal (D-1), deux spécialistes des questions politiques (1 P-4, 1 P-3), un officier de marine militaire (P-3), et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/64/697, par. 94 à 96). L'Équipe tient à jour des plans d'action pour faciliter le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en application des résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009) du Conseil de sécurité. Le Comité consultatif rappelle qu'il était prévu que l'Équipe soit réduite d'un effectif total de 11 personnes aux cinq postes de temporaire demandés (voir A/64/509, par. 34). **En attendant l'examen demandé de toutes les activités liées à l'appui à l'AMISOM afin de dégager des possibilités de renforcement et de rationalisation des activités, le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé, du budget pour l'appui à l'AMISOM au budget du compte d'appui, des cinq postes de temporaire [1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] destinés à l'Équipe**

de coordination et de planification pour la Somalie (voir les paragraphes 7 et 92 du présent rapport).

iii) Bureau des affaires militaires

64. Le montant des ressources nécessaires pour le Bureau des affaires militaires pour 2010/11 s'élève à 25 558 100 dollars. La hausse des dépenses prévues (882 700 dollars, soit 3,6 % par rapport aux crédits ouverts pour 2009/10) est liée principalement aux dépenses prévues pour les postes, qui tiennent compte de l'augmentation des coûts standard applicables à 132 postes existants et des dépenses entraînées par la création de 4 postes.

Postes

65. La création de quatre postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] est demandée pour apporter un appui au Bureau du Conseiller militaire, au Service des opérations militaires en cours, au Service de la planification militaire et au Service de la constitution des forces (voir A/64/697, par. 104 à 106). **Vu le volume de travail, le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de n'approuver que trois des postes demandés d'agent des services généraux (Autres classes).**

66. Il est proposé de reclasser en postes de civil trois postes P-4 de militaire détaché (un spécialiste des évaluations, un spécialiste des politiques et de la doctrine et un spécialiste de la planification) (voir A/64/967, par. 107), dans le but de préserver le savoir institutionnel, de rationaliser les processus de gestion, de faire mieux respecter les procédures administratives et de mettre en place et de suivre des améliorations de la planification, à plus longue échéance. Il a été indiqué au Comité consultatif que, sur les 116 postes d'administrateur actuellement autorisés, 110 étaient occupés par des officiers d'active détachés à l'ONU, pour un temps de service moyen de trois ans. Lorsque le Bureau des affaires militaires a été créé, un poste de civil a été autorisé dans chaque service afin d'assurer la continuité de l'action et de la mémoire institutionnelle. Le Comité rappelle que le Bureau a été renforcé et réorganisé au cours de l'exercice 2007/08. Les postes qu'il est demandé de transformer sont destinés au Service de la planification militaire et à deux équipes du Bureau du Conseiller politique, qui n'ont pas actuellement de personnel civil. **Tout en ne niant pas la valeur de la continuité et du savoir institutionnel, le Comité consultatif estime que ce sont des besoins auxquels on peut répondre de diverses manières sans changer les principes de la gestion des effectifs du Bureau, par exemple en prolongeant la durée des détachements ou en faisant appel à l'informatique ou à des outils de gestion du savoir, sans modifier la structure ou la composition actuelles du Bureau. Il n'est pas en mesure actuellement de recommander l'approbation de cette proposition, et il recommande que le Secrétaire général en présente une analyse plus approfondie et une justification plus solide, en gardant à l'esprit le nombre actuel d'officiers détachés et leur répartition entre les pays fournissant des contingents.**

iv) Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

67. Le montant des ressources proposées pour 2010/11 s'élevant à 19 115 100 dollars (en augmentation nette de 2 726 600 dollars, soit 16,6 %, par rapport au

montant approuvé pour 2009/10) est le résultat d'une augmentation des dépenses prévues pour les postes égale à 3 104 200 dollars et d'une diminution des dépenses prévues autres que pour les postes égale à 377 600 dollars. La variation des dépenses prévues pour les postes est l'effet du maintien de 96 postes (dont 21 ajoutés en 2009/10) et de la création de 9 postes.

68. Le Comité consultatif a été informé que, pour faire face aux besoins dans les domaines de la police, de la justice et du système pénitentiaire, le Bureau avait préconisé une démarche par phases étalée sur trois ans, destinée à régler les problèmes dans ces trois domaines liés entre eux et se renforçant mutuellement, les activités démarrant dans le courant de l'exercice 2009/10 et se terminant vers la fin de l'exercice 2011/12, afin de rationaliser les demandes et de les classer par ordre de priorité. Le Comité rappelle que, dans sa résolution 63/287, l'Assemblée générale a renforcé la capacité de la Division de la police (19 postes supplémentaires) et les capacités de gestion du Service consultatif pour les questions de droit pénal et les questions judiciaires (1 D-1).

Postes

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

69. Il est proposé de créer un poste P-3 d'administrateur de programme à la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, afin de donner à celle-ci les moyens d'assurer le suivi, la collecte de données et l'évaluation des programmes de DDR sur le terrain (A/64/697, par. 115 à 117). **Vu l'accroissement de la charge de travail que représente l'appui aux programmes de DDR et l'importance des fonctions concernées, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'accepter la création d'un poste P-3 d'administrateur de programme.**

Service consultatif pour les questions de droit pénal et les questions judiciaires

70. Le Service consultatif pour les questions de droit pénal et les questions judiciaires apporte actuellement un appui aux activités relatives aux trois principales composantes de l'état de droit (renforcement des systèmes juridique, judiciaire et pénitentiaire) menées dans 11 opérations de maintien de la paix. Il compte 12 postes [1 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 2 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. Son travail est réparti entre trois équipes : la Cellule des politiques (1 administrateur), l'Équipe judiciaire (4 administrateurs) et l'Équipe pénitentiaire (4 administrateurs). Trois nouveaux postes sont demandés pour le Service en 2010/11 (voir A/64/697, par. 118 à 123) :

a) Un poste P-5 de spécialiste principal des politiques chargé de gérer et diriger la Cellule des politiques face à la multiplication des demandes provenant du terrain concernant des normes et des orientations techniques applicables aux domaines de la justice et du système pénitentiaire, concernant, par exemple et entre autres, l'administration des prisons et l'organisation du secteur judiciaire;

b) Un poste P-4 de spécialiste des questions judiciaires connaissant le droit islamique, vu l'importance de l'application de celui-ci dans les programmes de missions telles que la MINUAD, la MINUS et la MANUA et dans l'appui à l'AMISOM;

c) Un poste P-3 de spécialiste des questions pénitentiaires, dont le titulaire devrait s'occuper principalement du déploiement d'autres spécialistes des questions pénitentiaires dans les missions sur le terrain, y compris en mettant en place un système de recrutement de spécialistes détachés par des États Membres et en assurant la totalité de la formation préalable au déploiement.

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création du poste P-5 de spécialiste principal des politiques. En attendant que soient déterminés les besoins à plus long terme, il recommande que les fonctions du spécialiste P-4 des questions judiciaires et du spécialiste P-3 des questions pénitentiaires soient assurées par du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Division de la police

71. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport, le tableau d'effectifs de la Division de la police compte 53 postes d'administrateur et 9 d'agent des services généraux (Autres classes), dont 19 postes [1 P-5, 10 P-4, 6 P-3 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] créés au cours de l'exercice 2009/10 pour renforcer la capacité de la Division.

72. Il est proposé de créer un poste P-4 d'analyste de l'information criminologique à la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, afin de disposer d'une capacité employée exclusivement à analyser l'information criminologique intéressant la police et d'autres services de maintien de l'ordre et les rapports connexes provenant des composantes police des opérations sur le terrain (voir A/64/697, par. 126 à 129). Le Comité consultatif rappelle qu'il s'est prononcé contre une demande analogue figurant dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10, compte tenu des capacités déjà disponibles à l'intérieur du système des Nations Unies, en particulier à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. En outre, au 28 février 2010, 8 des 32 postes P-4 autorisés dans la Division étaient vacants. **Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de ne pas approuver la création du poste P-4 d'analyste de l'information criminologique.**

73. Trois postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] sont demandés, l'un pour le Bureau du Conseiller pour les questions de police et les deux autres pour le Service de la lutte antimines (voir A/64/697, par. 130 et 131). Il s'agit d'apporter un appui aux activités d'inspection et d'audit et d'accomplir des tâches administratives liées à la constitution des forces, à leur déploiement et à la relève. Le Comité consultatif note que le Bureau compte actuellement neuf postes d'agent des services généraux (Autres classes). **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la création de deux des trois postes d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] demandés.**

Service de la lutte antimines

74. Un poste P-3 de fonctionnaire des finances et du budget est demandé pour le Service de la lutte antimines (voir A/64/697, par. 133 et 134). Il a été indiqué au Comité consultatif que le titulaire de ce poste gérerait des fonds provenant aussi bien de quotes-parts que du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antimines. **Le Comité consultatif estime que ces fonctions devraient être assurées au moyen de**

la capacité existante, qui compte 5 postes financés au moyen du compte d'appui [1 P-4, 3 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et 22 financés au moyen du fonds d'affectation spéciale (1 D-2, 3 P-5, 5 P-4 et 6 P-3). Il recommande à l'Assemblée générale de ne pas approuver la création du poste P-3 de fonctionnaire des finances et du budget demandé pour le Service de la lutte antimines.

Objets de dépense autres que les postes

75. À 1 757 500 dollars, le montant prévu des dépenses autres que celles consacrées aux postes marque une baisse de 377 600 dollars, soit 17,7 %. Celle-ci s'explique par la réduction des frais de consultant (587 200 dollars) prévus pour 2009/10 pour la réalisation de l'initiative Indicateurs de l'état de droit des Nations Unies (voir A/64/697, par. 161). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir le crédit demandé pour le Bureau.**

v) Division des politiques, de l'évaluation et de la formation

76. Le montant des crédits demandés pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation pour l'exercice 2010/11 s'élève à 16 762 200 dollars; il marque une hausse de 936 100 dollars, soit 5,9 %, par rapport à celui des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10. Cette augmentation nette est le résultat, d'une part, de l'accroissement des ressources consacrées aux postes (1 098 800 dollars), dû aux dépenses relatives à 53 postes reconduits et à 6 autres qu'il est proposé de créer, y compris la transformation en postes de 4 postes actuellement financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), et, de l'autre, de la baisse des dépenses autres que les dépenses de personnel (162 700 dollars).

Postes

77. Cinq postes supplémentaires sont demandés pour l'Équipe des partenariats, dont trois seraient le résultat de la transformation en postes de personnel temporaire émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) :

a) Trois postes de personnel temporaire de l'Équipe des partenariats actuellement financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) seraient transformés en postes, ceux du Coordonnateur hors classe (P-5), du Coordonnateur (P-4) et de l'assistant de l'Équipe [agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/64/697, par. 152 à 157). Il y a actuellement un poste P-4 financé au moyen du compte d'appui. Comme il est indiqué dans le document budgétaire, ces transformations en postes sont demandées pour tenir compte de la persistance et de l'accroissement du volume de travail que représentent les services d'appui nécessaires pour s'acquitter des responsabilités maintenues comme de celles qui sont nouvelles;

b) Deux autres postes nouveaux sont demandés, l'un pour un attaché de liaison principal Partenariats (P-5) et l'autre pour un assistant administratif (agent des services généraux (Autres classes)), en vue de la création à Bruxelles d'une capacité de liaison avec l'Union européenne (voir A/64/697, par. 155 et 156). Il est indiqué que, vu que celle-ci déploie, dans le cadre des opérations de maintien de la paix ou à leur côté, des missions militaires et civiles de gestion des crises ou de maintien de la paix, qu'elle fournit une aide d'importance critique dans le domaine humanitaire et dans celui du développement, et qu'elle a des capacités à offrir, là où

des opérations de maintien de la paix sont déployées, dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et de l'administration, il est proposé d'établir une présence à Bruxelles pour les liaisons et la coopération.

Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la transformation des trois postes de temporaire [1 P-5, 1 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] demandée pour l'Équipe des partenariats et la création des deux postes [1 P-5 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] demandée aux fins de la création d'une capacité de liaison avec l'Union européenne à Bruxelles. Il a noté que le mot « partenariat » était employé de façon très lâche, désignant parfois les rapports entre l'ONU et des partenaires au sens de la résolution 60/1 de l'Assemblée générale et parfois des entités faisant ou non partie du Secrétariat. Il reste convaincu que cette notion a besoin d'être précisée (voir A/64/7, par. II.10, et A/64/660, par. 21).

78. Il est proposé de transformer en poste un poste de temporaire à la classe P-4 de conseiller à la protection de l'enfance émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), afin d'assurer dans tous les aspects des politiques et programmes de maintien de la paix, au Siège, l'intégration de la protection des droits et du bien-être des enfants touchés par un conflit armé, et pour apporter à 100 conseillers à la protection de l'enfance répartis entre 10 opérations sur le terrain un appui sur le plan du travail, des politiques, des orientations et de la formation (voir A/64/697, par. 158 à 162). **Le Comité consultatif se prononce en faveur de l'approbation du poste P-4 de conseiller à la protection de l'enfance.**

Objets de dépense autres que les postes

79. Les crédits à ouvrir pour la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 6 746 900 dollars, marquant une baisse de 162 700 dollars, soit 2,4 %, par rapport à ceux ouverts pour l'exercice 2009/10. Cette diminution est le résultat net de la réduction des besoins aux rubriques Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (394 200 dollars) et Voyages (322 700 dollars), en grande partie contrebalancée par la hausse des prévisions de dépenses à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (529 500 dollars).

80. La baisse des dépenses prévues de personnel temporaire (autre que pour les réunions) tient à ce qu'il est proposé de transformer quatre postes de temporaire en postes, comme indiqué aux paragraphes 77 et 78 ci-dessus. Le montant des dépenses prévues (1 060 300 dollars) comprend le maintien de deux postes P-3 de coordonnateur à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix (Équipe d'orientation), dont les titulaires assurent un appui, d'une part, à l'élaboration des politiques du Département, des consignes permanentes et de directives d'importance critique pour les opérations sur le terrain et, de l'autre, aux activités de formation (voir A/64/697, par. 165 à 167); le maintien de deux postes (1 P-4 et 1 P-3) de formateur au Service intégré de formation, aux fins du Programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources (voir A/64/697, par. 168 et 169); la création de deux postes P-4 de coordonnateur de la formation au Service intégré de formation, dont les titulaires participeraient à la mise en œuvre de la politique de formation et de perfectionnement de la Division du soutien logistique du Département de l'appui aux missions, qui couvre des conditions à remplir, sur le plan technique et sur celui de la formation, concernant l'état de droit et les

institutions du secteur de la sécurité (voir A/64/697, par. 170 et 171). Le Comité consultatif a donné son avis sur le programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources dans son rapport sur les questions transversales, recommandant que l'efficacité de ce programme, pour ce qui est de former à l'exercice des fonctions concernées, soit évaluée et que des faits démontrant que la performance du personnel sur le terrain a été améliorée soient produits (voir A/64/660, par. 68).

81. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver le maintien des postes de temporaire émergeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix (2 P-3) et au Service intégré de formation (1 P-4 et 1 P-3), afin que leurs titulaires continuent d'apporter un appui au programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion, ainsi que la création du nouveau poste de temporaire P-4 dont le titulaire doit apporter son concours à la mise en œuvre de la politique de formation et de perfectionnement de la Division du soutien logistique. Estimant que la formation relative à l'état de droit et aux institutions de sécurité doit être dispensée au moyen des capacités existantes du Service, le Comité se prononce contre l'approbation des postes de temporaire demandés.

82. Les moyens demandés pour les voyages, dont le montant s'élève à 3 307 400 dollars et marque une hausse de 322 700 dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10, sont passés en revue aux paragraphes 174 à 180 du rapport. Cette variation est imputable au changement de méthode de préparation et de réalisation du programme de formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion. **Si la recommandation d'approuver le projet de présence à Bruxelles, faite au paragraphe 77 ci-dessus, est suivie, il conviendra de réduire de 22 000 dollars le montant prévu à la rubrique Voyages.**

83. La variation des prévisions de dépenses à la rubrique Fournitures, services et matériel divers (une augmentation de 529 500 dollars) s'explique par la nécessité de traduire les documents pédagogiques, à la demande des États Membres, dans toutes les langues officielles de l'ONU.

b) Département de l'appui aux missions

84. L'enveloppe de 85 491 800 dollars proposée pour le Département de l'appui aux missions est supérieure de 4 784 000 dollars (5,9 %) à celle approuvée pour 2009/10. Cette variation s'explique essentiellement par une hausse de 3 020 000 dollars au titre des postes, due à l'augmentation des coûts standard, au mode de calcul des ressources nécessaires pour financer les 13 postes approuvés pour l'exercice 2009/10 (les taux de rotation appliqués pour les postes d'administrateur et d'agent des services généraux existants sont respectivement de 12 % et 7 %, contre 65 % et 50 %, respectivement, pour les nouveaux postes) et à la création proposée de 8 postes; par une hausse de 1 954 400 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers destinés au Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents; par une hausse de 784 400 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), en prévision du financement proposé pour 2010/11 de 19 postes existants et de 7 nouveaux postes; et par une hausse de 621 200 dollars au titre des voyages, découlant pour l'essentiel des prévisions de dépenses dans la Division du budget et des finances pour le Groupe de travail de 2011 sur le matériel

appartenant aux contingents. Ces augmentations sont compensées par une diminution des dépenses prévues au titre des consultants (605 800 dollars), de l'informatique (753 200 dollars) et des communications (237 000 dollars).

85. Le Comité a été informé que le projet de budget du compte d'appui du Département pour 2010/11 prévoyait les mesures suivantes :

- a) Mettre en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions proposée;
- b) Veiller à ce que le progiciel de gestion intégré assure la coordination de certaines activités d'appui sur le terrain;
- c) Renforcer l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête;
- d) Imputer au budget du compte d'appui les dépenses prévues au titre de l'Équipe d'appui du Siège de l'UNSOA auparavant imputées au budget de l'appui à l'AMISOM;
- e) Renforcer les moyens dont dispose le Département pour régler les problèmes disciplinaires;
- f) Renforcer les moyens dont dispose le Département de la gestion pour mettre en œuvre les normes IPSAS;
- g) Transférer l'organe central de contrôle pour le personnel des missions dans la Base de soutien logistique des Nations Unies afin d'assurer un soutien logistique intégré à l'échelle mondiale qui soit plus proche des missions sur le terrain.

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

86. Le montant de 10 651 800 dollars des ressources proposées pour 2010/11 est supérieur de 1 355 700 dollars (14,6 %) à celui de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse de 488 100 dollars des dépenses prévues pour financer quatre postes supplémentaires et par la hausse de 846 900 dollars des dépenses prévues pour financer cinq nouveaux postes de temporaire (autre que pour les réunions).

Postes

87. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de constituer une équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes, qui assurerait l'appui de toutes les activités relatives à la préparation, à la coordination et à l'exécution de la future stratégie globale d'appui aux missions et à l'établissement de rapports à ce sujet. Comme l'indique son rapport (A/64/660), le Comité note que cette équipe comprendrait : un chef d'équipe (D-1), poste de temporaire financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui serait chargé de diriger la mise en œuvre du projet dans sa phase de démarrage, un administrateur de programme (hors classe) (P-5), qui prendrait la relève les années suivantes, et quatre autres postes qui seraient transférés au sein du Département de l'appui aux missions – deux spécialistes de la gestion (2 P-4), un fonctionnaire d'administration (1 P-3) et un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions déterminait actuellement les postes à

transférer. Les postes proposés dans le budget du compte d'appui sont présentés aux paragraphes 88 et 92 ci-dessous.

88. Un poste d'administrateur de programme (hors classe) (P-5) est demandé pour suivre toutes les questions relatives à l'appui stratégique et opérationnel que pose la mise en œuvre de la stratégie globale d'appui aux missions (voir A/64/697, par. 184 à 188). Cet administrateur serait chargé de suivre les résultats des composantes de la stratégie et leur incidence sur l'appui aux missions, de faire le point régulièrement à l'intention des hauts fonctionnaires et de recenser les questions qui nécessitent un suivi ou une suite à donner. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste d'administrateur de programme (hors classe) (P-5) (voir aussi le paragraphe 92 ci-dessous).**

89. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/64/697, par. 189 à 191), les moyens dont dispose actuellement l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête ne lui permettent pas de faire face à l'accroissement du volume des rapports, ce qui entraîne un retard croissant dans le traitement des dossiers, les travaux d'analyse et la définition des orientations. Le Secrétaire général propose donc de renforcer les capacités de la Section :

a) Il est proposé de créer un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire aiderait la Section à contrôler, suivre et faire appliquer les recommandations des commissions d'enquête (voir A/64/697, par. 190 et 191);

b) Il est proposé de réaffecter un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) relevant actuellement du Bureau du Sous-Secrétaire général à l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête, en qualité de fonctionnaire des commissions d'enquête. Le titulaire de ce poste conseillerait la Section et l'aiderait à assurer le suivi et la mise en œuvre de ses recommandations (A/64/697, par. 192).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] et la réaffectation du fonctionnaire d'administration à l'Équipe de suivi des audits et des commissions d'enquête en qualité de fonctionnaire des commissions d'enquête (P-4). Le Comité espère que ce renforcement des capacités de l'Équipe permettra à la direction de mieux faire appliquer les recommandations, d'améliorer les politiques et les orientations adoptées et de réduire les risques pour l'Organisation.

90. Deux postes de P-3 sont demandés pour le Groupe Déontologie et discipline : un administrateur des programmes et un spécialiste de la déontologie (voir A/64/697, par. 194 à 197). L'administrateur des programmes serait chargé d'organiser des réunions de travail et d'assurer la liaison et la coordination dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'aide aux victimes. Le poste de spécialiste de la déontologie est de nouveau proposé pour aider le Groupe Déontologie et discipline à régler les problèmes disciplinaires. La capacité actuelle du Groupe, dont 11 postes sont financés au moyen du compte d'appui [1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 3 agents des services généraux (Autres classes)], est présentée de manière synthétique au paragraphe 194 du document budgétaire. **Compte tenu des moyens dont le Siège et les missions sont déjà dotés pour l'exercice de ces fonctions, le Comité recommande de ne pas approuver ces deux postes.**

Autres objets de dépense

91. Les ressources demandées au titre des postes de temporaire (autre que pour les réunions), d'un montant de 846 900 dollars, serviraient à financer cinq nouveaux postes décrits brièvement aux paragraphes 92 à 94 ci-dessous.

92. Il est proposé de créer un poste de chef d'équipe (D-1) [poste de temporaire (autre que pour les réunions)] chargé de gérer et de coordonner la mise en œuvre de la future stratégie globale d'appui aux missions et de diriger l'équipe chargée de coordonner la mise en œuvre des programmes (voir A/64/697, par. 200 et 201). Le Comité consultatif a été informé que ce chef d'équipe serait chargé de diriger les opérations dans la phase de démarrage et qu'au bout d'un an, une évaluation serait réalisée pour déterminer si ce poste est toujours nécessaire. Par la suite, l'administrateur de programme (hors classe) (P-5) mentionné au paragraphe 88 ci-dessus prendrait la relève à la tête du projet. **Le Comité consultatif considère que c'est à l'administrateur de programme (hors classe) (P-5), dont il a recommandé plus haut d'approuver le poste, de diriger dès le début la mise en œuvre de la stratégie proposée. De fait, le Comité n'est pas convaincu de l'utilité du poste de chef d'équipe (D-1) [poste de temporaire (autre que pour les réunions)] et recommande de ne pas l'approuver.**

93. Il est proposé de créer un poste de coordonnateur (P-4) [poste de temporaire (autre que pour les réunions)] dont le titulaire fournirait un appui au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions pendant la phase de conception et de mise en œuvre du progiciel de gestion intégré (voir A/64/697, par. 202 à 205). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu par les arguments invoqués pour justifier cette demande, notamment le volume de travail. Ces fonctions pourraient être assumées par des agents déjà en poste dans l'un ou l'autre des Départements, à l'issue d'un transfert de capacités. Le Comité recommande de ne pas approuver ce poste de temporaire (autre que pour les réunions).**

94. Trois postes de temporaire (autre que pour les réunions) sont demandés pour l'Équipe d'appui du Siège de l'UNSOA, constituée d'un spécialiste hors classe de l'appui (P-5), d'un spécialiste de la planification (P-4) et d'un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] actuellement financés au moyen du budget de l'appui des Nations Unies à l'AMISOM (voir A/64/697, par. 206 à 208). L'Équipe veille à ce que tous les départements et autres organismes des Nations Unies qui apportent leur appui à l'AMISOM mènent une action coordonnée et soient mobilisés autour d'objectifs opérationnels intégrés. **Le Comité recommande d'accepter que les postes de temporaire (autre que pour les réunions) de l'Équipe d'appui du Siège [1 P-5, 1 P-4, 1 agent des services généraux (Autres classes)] ne soient plus financés au moyen du budget d'appui à l'AMISOM en 2010/11. Il rappelle néanmoins qu'il conviendrait de remettre à plat toutes les activités d'appui à l'AMISOM et d'envisager de les regrouper et de les rationaliser (voir par. 7 et 63 ci-dessus).**

ii) **Division du budget et des finances**

95. L'enveloppe de 13 979 900 dollars proposée pour la Division du budget et des finances est supérieure de 2 531 800 dollars à celle approuvée pour 2009/10. Cette augmentation s'explique essentiellement par les frais afférents à l'activité du Groupe de travail de 2011 sur le matériel appartenant aux contingents, qui se réunit

tous les trois ans, en application de la résolution 54/19 B de l'Assemblée générale (voir par. 98 ci-dessous).

Postes

96. L'augmentation de 642 100 dollars des ressources nécessaires au titre des postes par rapport à l'enveloppe de 10 822 400 dollars approuvée pour 2009/10 s'explique par le fait qu'il est prévu de continuer à financer 77 postes et d'en créer un nouveau.

97. Il est proposé de transformer un poste de temporaire (autre que pour les réunions) pour créer un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) pour l'ensemble du Département, dont le titulaire serait chargé d'aider à mettre en œuvre les normes IPSAS (voir A/64/697, par. 216 à 220). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer ce poste de fonctionnaire des finances et du budget, compte tenu du caractère provisoire de ses fonctions. Il recommande par conséquent de continuer de faire assumer ces responsabilités par du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Autres objets de dépense

98. Le montant de 2 515 400 dollars des ressources proposées au titre des autres objets de dépense est supérieur de 1 889 700 dollars à celui de l'exercice précédent. Comme indiqué au paragraphe 95 ci-dessus, cette augmentation s'explique essentiellement par les frais afférents à l'activité du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents, qui doit se réunir en 2011. À cet égard, un crédit de 1 549 100 dollars est prévu au titre des fournitures, services et matériel divers destinés au Groupe de travail. Ce point est décrit plus précisément au paragraphe 226 du rapport du Secrétaire général (A/64/697). Un crédit de 504 000 dollars est également prévu au titre des voyages (ibid., par. 224). **Le Comité recommande d'approuver les ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes.**

iii) Division du personnel des missions

99. Les ressources demandées s'élèvent à 19 342 800 dollars, soit une augmentation de 834 900 dollars (4,5 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2009/10. Cette hausse tient essentiellement aux dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (589 600 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (376 900 dollars).

Postes

100. Il est proposé de transférer à la Base de soutien logistique à Brindisi les services de secrétariat de l'organe central de contrôle pour le personnel des missions et les effectifs correspondants, dont quatre postes imputés au compte d'appui [1 P-4, 1 P-3 et deux postes d'agent des services généraux (Autres classes)] (voir A/64/697, par. 229 à 231). Comme cela est indiqué dans le rapport, la stratégie globale d'appui aux missions prévoit que des centres régionaux de services fourniront un ensemble de services intégrés adaptés aux missions. **Le Comité consultatif estime qu'étant donné que les mesures de réforme des ressources humaines commencent tout juste d'être mises en œuvre, l'organe central de contrôle pour le personnel des missions devrait demeurer au Siège. Il n'est en outre pas convaincu par**

l'argument selon lequel il faudrait que cet organe soit situé à proximité des zones horaires des missions pour être plus performant. La réinstallation de l'organe central faisant partie de la stratégie globale proposée pour appuyer les missions, le Comité juge que c'est dans ce cadre que la question devrait être examinée.

Autres objets de dépense

101. Pour l'exercice 2010/11, il est proposé d'ouvrir un crédit de 3 959 600 dollars au titre des autres objets de dépense, soit une augmentation de 816 000 dollars par rapport aux crédits approuvés pour 2009/10. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui s'élèvent à 3 118 400 dollars (soit une hausse de 589 600 dollars), financeraient le maintien de 18 postes et la création de 2 nouveaux postes :

a) Grâce au maintien de 17 postes de temporaire approuvés en 2009/10 (fonctionnaire de gestion des groupes professionnels (13 P-3) et assistant de gestion des groupes professionnels [4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et à la création de deux postes de temporaire [fonctionnaire de gestion des groupes professionnels (2 P-4)] au Groupe Prospection et recrutement, celui-ci pourrait poursuivre les travaux entamés en 2009/10 en vue d'établir un fichier de candidats qualifiés présélectionnés et approuvés devant permettre aux missions de pourvoir rapidement les postes vacants (voir A/64/697, par. 234 à 238). Les deux nouveaux postes, d'une classe supérieure, auraient trait à la sécurité et à l'informatique. Le Comité consultatif a appris qu'à l'heure actuelle, la Division du personnel compte 23 spécialistes de la gestion des groupes professionnels, chargés de 23 domaines;

b) Le maintien d'un poste de temporaire de spécialiste des ressources humaines (P-3) à la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information aiderait celle-ci à faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter qu'a entraînée la mise en place du nouveau système d'administration de la justice (voir A/64/697, par. 239 et 240).

Le Comité consultatif recommande de maintenir les 18 postes de temporaire approuvés pour le Groupe Prospection et recrutement [13 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et la Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information (1 P-3). En dépit des observations faites par le Secrétaire général au paragraphe 237 de son rapport, le Comité ne juge pas nécessaire de disposer en permanence de capacités à ce niveau. Il recommande donc de ne pas approuver la proposition de créer des postes de temporaire (P-4) et demande que le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12 comporte des renseignements sur les résultats obtenus.

102. Des ressources d'un montant de 400 000 dollars (soit une augmentation de 376 900 dollars) sont demandées au titre des fournitures, services et matériel divers pour financer les services nécessaires au classement de 9 273 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et d'agent du Service mobile que requiert la mise en œuvre du système de gestion des aptitudes (Inspira). Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (voir A/64/697, par. 247), la Division du personnel n'est pas en mesure d'absorber le volume de travail, considérable, et le Comité des commissaires aux comptes s'est inquiété des longs délais intervenant dans le classement des emplois, qui retardaient les recrutements, entravaient la finalisation des divers processus relatifs aux tableaux d'effectifs, et avaient des

répercussions sur le moral et le comportement professionnel des fonctionnaires dont les postes n'avaient toujours pas été reclassés.

iv) Division du soutien logistique

103. Des ressources d'un montant de 25 923 500 dollars sont demandées pour 2010/11. L'augmentation, d'un montant net de 1 052 400 dollars (4,2 %), tient en partie aux dépenses supplémentaires prévues au titre des postes (1 772 100 dollars) en raison de l'effet-report de la création des huit postes approuvés en 2009/10 (dont la transformation d'un poste de temporaire en poste) et de la proposition de créer trois nouveaux postes. Elle est contrebalancée principalement par la réduction des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (335 900 dollars) et des consultants (450 800 dollars).

Postes

104. Il est proposé de créer deux postes P-3 supplémentaires à la Section du génie du Service du soutien spécialisé, afin que deux postes de temporaire actuellement financés au moyen des crédits alloués au personnel temporaire (autre que pour les réunions) puissent être transformés en postes :

a) Un poste de spécialiste de la gestion des biens (P-3), dont le titulaire, connaissant bien la gestion du matériel de génie, procéderait à l'élaboration de directives, politiques et consignes permanentes, compte tenu de l'introduction de la gestion intégrée dans le processus de gestion des biens, et appuierait la codification et le classement du matériel de génie (voir A/64/697, par. 255 à 258);

b) Un poste d'hydraulicien (P-3), dont le titulaire serait chargé des questions de politique générale et des questions techniques en matière de gestion de l'eau pour les opérations hors Siège et ferait office de coordonnateur des questions touchant l'eau et l'assainissement, compte tenu du fait que de telles compétences sont régulièrement nécessaires et qu'il importe de s'organiser pour assurer l'approvisionnement en eau et le traitement de l'eau, mettre en valeur les techniques de récupération et protéger l'environnement (voir A/64/697, par. 259 à 261).

Compte tenu du caractère spécialisé des tâches et du fait que ces fonctions doivent être assurées de manière suivie, le Comité consultatif recommande d'approuver la transformation en postes des deux postes de temporaire de spécialiste de la gestion des biens et d'hydraulicien.

105. Étant donné que la charge de travail ne diminue pas et que les moyens continuent de faire défaut, il est demandé de créer à la Section de cartographie un poste d'analyste des frontières (P-3), dont le titulaire mettrait ses compétences techniques à disposition, procéderait à des travaux de recherche et d'analyse consacrés à des données géoréférencées, interpréterait les images transmises par satellite et administrerait une base de données sur les frontières (voir A/64/697, par. 262 à 264). Le Comité consultatif a été informé que plus de 60 % des activités de la Section de cartographie avaient trait aux opérations de maintien de la paix, et que sur les neuf postes composant ses effectifs, trois étaient imputés au compte d'appui [2 P-4 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité recommande d'approuver la création du poste d'analyste des frontières (P-3).**

106. Il est proposé de transférer de la Section du génie au Bureau du Directeur de la Division du soutien logistique un poste de spécialiste de l'environnement (P-3), dont le titulaire aurait à améliorer l'intégration de la politique environnementale dans toute la Division, à appuyer plus efficacement la mise en œuvre de cette politique dans les opérations hors Siège et à veiller à ce que les questions techniques ne relevant pas du génie soient validées par les fonctionnaires compétents des services organiques (voir A/64/697, par. 254). **Le Comité consultatif recommande d'accepter le transfert de ce poste.**

Autres objets de dépense

107. Les ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) s'élèvent à 138 700 dollars, soit une réduction de 335 900 dollars due à la proposition de transformer des postes de temporaire en postes, comme indiqué au paragraphe 104 ci-dessus. Ces ressources permettraient de maintenir pendant 12 mois un poste de temporaire de responsable du transport aérien (P-3) dont le titulaire superviserait la gestion des plans d'aménagement des aérodromes et les projets de remise en état pour toutes les opérations appuyées par le Département de l'appui aux missions. Il serait également chargé de la planification et de la mise en place du matériel nécessaire pour appuyer le service des aéronefs, du fret et des passagers, et s'assurerait du respect des normes et dispositifs de sécurité dans les aérodromes et aéroports (voir A/64/697, par. 266 à 268). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition de maintenir le poste de temporaire pour appuyer la Section du transport aérien.**

v) **Division des technologies de l'information et des communications**

108. Les ressources demandées pour la Division des technologies de l'information et des communications pour 2010/11 s'élèvent à 15 593 800 dollars, soit une réduction de 990 800 dollars (6 %) par rapport aux crédits approuvés pour 2009/10. Les crédits demandés au titre des postes (5 252 800 dollars) permettraient de maintenir 34 postes. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense s'élèvent quant à elles à 10 341 000 dollars, soit une réduction de 1 089 600 dollars (9,5 %) qui tient principalement à la baisse des crédits demandés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des communications et de l'informatique.

109. Les ressources demandées au titre de l'informatique (9 391 600 dollars) ont en effet diminué de 753 200 dollars (7,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2009/10. Le montant demandé financerait l'achat de matériel informatique spécialisé (334 000 dollars), de pièces de rechange et de fournitures (200 000 dollars), de logiciels et d'applications (350 000 dollars) et de licences et de droits pour logiciels (275 000 dollars), ainsi que des services contractuels (8 232 500 dollars). En ce qui concerne ces services, on trouvera dans le rapport du Secrétaire général des renseignements sur les ressources demandées pour appuyer les fonctions permanentes essentielles en matière d'appui technique au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, que ce soit au Siège ou sur le terrain (voir A/64/697, par. 294 à 299). On y trouvera également une présentation des initiatives répondant aux besoins et aux priorités en matière de gestion de l'information de ces deux départements, qui ont été examinées et approuvées par le Comité de gestion de l'information et le Comité de direction élargi de ces derniers (voir A/64/697, par. 300 à 316). En outre, comme cela est

indiqué dans le rapport du Secrétaire général, ces initiatives ont également été examinées et approuvées par le Bureau des technologies de l'information et des communications. Le Comité consultatif a été informé qu'à l'avenir, le montant des ressources demandées à la présente rubrique diminuerait sans doute légèrement, du fait des économies que devrait générer le regroupement des centres de services et de données (voir aussi A/64/660, par. 135).

c) Département de la gestion

110. Les ressources demandées pour le Département de la gestion s'élèvent à 140 826 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 36 924 300 dollars (34,7 %) par rapport au montant approuvé pour 2009/10. L'essentiel de cette augmentation (28,5 millions de dollars) est imputable au financement de la part du compte d'appui dans le progiciel de gestion intégré, et à l'augmentation des crédits destinés à l'internalisation complète du coût des postes approuvés en 2009/10 et de 28 postes supplémentaires proposés (5,1 millions de dollars), au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1,1 million de dollars) et aux installations et infrastructures nécessaires aux nouveaux postes et postes de temporaire (2,3 millions de dollars).

111. Le Comité consultatif note que la création de plusieurs des postes ou postes de temporaire dans divers bureaux du Département de la gestion a été proposée sur la base d'une augmentation massive des opérations de maintien de la paix, l'hypothèse étant apparemment que cette croissance se poursuivrait au même rythme que ces dernières années. **Le Comité consultatif souligne que l'augmentation des activités de maintien de la paix s'est stabilisée et qu'en outre plusieurs missions sont en phase de réduction des effectifs. Il estime donc que ces hypothèses doivent être revues. Il considère en outre qu'il faudrait prendre en compte les incidences de l'amélioration des systèmes informatiques et de la création de nouveaux systèmes, ces dernières années, ainsi que l'impact de la simplification et de l'optimisation des modalités de fonctionnement en termes de productivité et de gains d'efficacité dans des domaines tels que le traitement des demandes de remboursement des frais de voyage, des opérations financières, des opérations administratives et des demandes de fourniture de biens ou services. Le Comité consultatif demande que des renseignements sur toutes les améliorations concrètes et tous les gains d'efficacité soient fournis dans le prochain projet de budget. En outre, dans certains cas où des ressources supplémentaires sont demandées pour permettre à un groupe ou à une unité de faire face à de nouvelles fonctions, il importe de préciser si ces fonctions constituent de nouvelles activités de l'Organisation ou si elles sont transférées d'un autre groupe ou d'une autre unité, auquel cas il convient de signaler qu'il y a une diminution de la charge de travail dans le groupe ou l'unité qui les assurait précédemment et de fournir des renseignements concernant un éventuel transfert de ressources.**

i) Bureau du Secrétaire général adjoint

112. Le montant proposé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion se chiffre à 92 644 800 dollars, soit une augmentation de 29 784 200 dollars (47,4 %) par rapport au montant approuvé pour 2009/10. Cette augmentation comprend 604 400 dollars destinés à créer 7 postes supplémentaires [1 P-4, 3 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], ce qui porterait à 14 le

nombre total des postes qu'il est proposé d'imputer sur ce compte, ainsi que 58 266 000 dollars correspondant à la part du compte d'appui dans le financement du progiciel de gestion intégré.

Postes

Service administratif

113. Il est proposé de créer un poste P-3 de fonctionnaire d'administration, un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] et un poste d'assistant (finances) [agent des services généraux (Autres classes)] pour faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à l'administration des postes, des postes de temporaire et des autres objets de dépense financés au moyen du compte d'appui. Le Comité consultatif note que la demande concernant le poste P-3 est le renouvellement d'une demande faite dans le budget du compte d'appui pour 2009/10 concernant un poste P-2 de fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe)¹. On trouvera dans les trois tableaux figurant au paragraphe 332 du rapport du Secrétaire général des renseignements sur l'évolution des ressources financées par le compte d'appui depuis 2004/05 et le nombre de transactions liées à la gestion des ressources humaines et financières traitées en 2008-2009. **Compte tenu des observations qu'il a formulées au paragraphe 111 ci-dessus, le Comité consultatif estime que les fonctions des postes proposés devraient être prises en charge par le personnel en place. Il recommande donc de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général.**

Comité des marchés du Siège et secrétariat du Comité central de contrôle du matériel

114. Il est proposé de transformer deux postes de temporaire en postes permanents au Comité des marchés du Siège et au secrétariat du Comité central de contrôle du matériel :

a) Un poste de spécialiste du développement des capacités (P-4) au Comité des marchés du Siège dont le titulaire mettrait en œuvre le programme de développement des capacités, notamment l'élaboration des politiques, la formation, et le contrôle du fonctionnement des comités locaux (voir A/64/697, par. 333 à 338);

b) Un poste de formateur analyste adjoint [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire fournirait un appui à diverses activités du secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel et épaulerait le spécialiste du développement des capacités (P-4) (voir A/64/697, par. 339 et 340).

115. Le Secrétaire général indique que le Comité des marchés du Siège assure depuis 2006 les activités du programme de développement des capacités à l'aide d'arrangements temporaires et qu'il propose de transformer ces postes de temporaire en postes permanents compte tenu du caractère permanent des fonctions de formation et de contrôle, qui font désormais partie du mandat du secrétariat. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait

¹ Dans son rapport sur le projet de budget pour la période 2009/10 (A/63/841), le Comité consultatif avait exprimé l'avis que les fonctions du fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) pouvaient être assurées par le personnel en place et recommandé de ne pas approuver cette proposition.

actuellement 25 comités locaux des marchés dans les missions de maintien de la paix, les bureaux hors Siège et les tribunaux. **Le Comité consultatif convient que les fonctions du spécialiste du développement des capacités (P-4) revêtent un caractère permanent et recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général. Il recommande en outre que les fonctions du formateur analyste adjoint [agent des services généraux (Autres classes)] continuent d'être financées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

Groupe du contrôle hiérarchique

116. Deux postes supplémentaires de juriste (P-3) sont demandés au Groupe du contrôle hiérarchique pour faire face à l'augmentation prévue de sa charge de travail et permettre l'examen des dossiers dans les délais prescrits. Le Comité consultatif note que le Groupe compte 7 fonctionnaires – un chef (P-5), 3 juristes (P-4) et 3 juristes adjoints [agents des services généraux (Autres classes)] – dont les postes sont inscrits au budget ordinaire, et qu'il a examiné durant ses six premiers mois de fonctionnement, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009, 184 dossiers dont 28 provenaient des missions sur le terrain. **Le Comité consultatif note que le nouveau système de justice interne est en place depuis moins d'un an (voir aussi le paragraphe 131 ci-dessous). Il estime que toute expansion du Groupe du contrôle hiérarchique doit se fonder sur une évaluation des tendances de son activité à long terme et sur l'impact de ses travaux, censés permettre de déceler rapidement les problèmes systémiques, d'améliorer les pratiques de gestion et de réduire le nombre de décisions contestées. Il considère toutefois qu'il est trop tôt pour tirer de telles conclusions à ce stade de la mise en œuvre du nouveau système de justice interne. Compte tenu de la charge de travail actuelle du Groupe et de la nécessité immédiate d'éviter toute accumulation de retards, le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de juriste (P-3).**

Objets de dépense autres que les postes

117. Un montant de 90 788 600 dollars est demandé pour le Bureau du Secrétaire général adjoint au titre des objets de dépense autres que les postes, soit une augmentation nette de 29 179 800 dollars (47,4 %) qui s'explique par une augmentation des dépenses informatiques liées à la part du compte d'appui dans le progiciel de gestion intégré, aux installations et infrastructures et aux consultants. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des dépenses relatives aux fournitures, services et matériel divers (les crédits destinés à l'administration de la justice n'étant plus repris sous cette rubrique) et aux voyages. La part du compte d'appui dans le financement du progiciel de gestion intégré, calculée sur la base des estimations présentées dans le premier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/64/380), est estimée à 58 266 000 dollars, contre un montant de 28 516 500 dollars approuvé en 2009/10 (voir résolution 64/243 de l'Assemblée générale).

118. Le montant proposé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) se monte à 334 300 dollars, soit 398 100 dollars (54,4 %) de moins que le montant approuvé pour 2009/10. Il permettrait de financer trois postes de temporaire au Comité d'examen des adjudications du Comité des marchés du Siège : a) un poste de temporaire de secrétaire du Comité (P-5); b) un poste de temporaire d'assistant de recherche administratif [agent des services généraux (Autres classes)]

dont le titulaire appuierait les recherches juridiques et la gestion des dossiers et fournirait une assistance administrative; et c) un poste de temporaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)], limité à six mois, et dont le titulaire fournirait un appui au Président du Comité central de contrôle du matériel du Comité des marchés du Siège, ainsi qu'au Greffe du Comité d'examen des adjudications. Le Comité consultatif note que le Comité d'examen des adjudications doit être administré par le Président du Comité central de contrôle du matériel du Comité des marchés du Siège, agissant en tant que Greffier et appuyé par un secrétariat durant une période d'essai de 12 mois. Le Secrétaire général estime que le secrétariat du Comité d'examen des adjudications aurait à traiter environ 25 dossiers par an. Cependant, le Comité consultatif considère qu'à ce stade, on dispose de peu d'informations sur le nombre de dossiers à traiter et la charge de travail du Comité d'examen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune contestation d'adjudication n'a été reçue à ce jour. **Le Comité consultatif estime qu'il serait plus approprié et plus économique d'engager progressivement des personnes travaillant uniquement pour le Comité d'examen, sur la base du résultat du projet pilote. Il recommande donc que les fonctions qui auraient été dévolues au secrétaire du Comité d'examen (P-5) et à l'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] soient assurées à l'aide des capacités existantes. Il recommande en outre d'approuver la création du poste de temporaire d'assistant de recherche administratif [agent des services généraux (Autres classes)].**

ii) **Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité**

119. Le montant des ressources proposé pour le Bureau est de 19 820 900 dollars, soit 2 006 700 dollars (ou 11,3 %) de plus que le montant approuvé pour 2009/10. Cette augmentation s'explique principalement par : a) la demande de création de sept nouveaux postes imputés au compte d'appui [(1 P-4, 2 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]; b) la création d'un nouveau poste de temporaire; et c) une augmentation des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers, due à une hausse des frais bancaires et à l'étude complémentaire visant à établir un modèle conceptuel de gestion des effectifs pour le compte d'appui.

Postes

Division de la comptabilité

120. Il est proposé de créer à la Section des états de paie et des décaissements un poste de fonctionnaire des finances (P-3) et deux d'assistant (finances) [agents des services généraux (Autres classes)] pour faire face au surcroît de travail de traitement des opérations de paie et des prestations résultant de la mise en œuvre au 1^{er} juillet 2009 du nouveau régime des engagements (voir la résolution 63/250 de l'Assemblée générale) en vertu duquel les agents affectés à une mission au titre de la série 300 du Règlement du personnel sont rengagés au titre de la série 100 (voir A/64/697, par. 365 à 367). **Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste (P-3) de fonctionnaire des finances et un des deux postes d'assistant (finances) [agent des services généraux (Autres classes)]. Les fonctions de l'autre poste devront être assurées par le personnel en place.**

121. Il est proposé de créer un poste d'assistant (prestations) [agent des services généraux (Autres classes)] à la Section de l'assurance maladie pour faire face au travail croissant de la gestion des assurances des fonctionnaires et de leur famille et du traitement des demandes d'indemnisation, résultant de l'augmentation globale du personnel relevant du Siège et notamment du personnel de maintien de la paix (voir A/64/697, par. 368). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer un poste d'assistant (prestations) [agent des services généraux (Autres classes)].**

122. Il est proposé de créer à la Trésorerie un poste de caissier (P-4) pour faire face au nombre et à la complexité croissants des opérations liées au maintien de la paix ainsi qu'à la multiplication des dossiers créés dans le Système intégré de gestion pour le paiement des traitements, résultant de l'augmentation du personnel de maintien de la paix et de son taux de rotation (voir A/64/697, par. 370). **Compte tenu des remarques qu'il a formulées au paragraphe 2 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les fonctions de ce poste soient assurées par le personnel en place à la Trésorerie.**

Division du financement des opérations de maintien de la paix

123. Comme suite à une évaluation interne effectuée par la Division, il est proposé de regrouper au sein d'une nouvelle section les postes de l'Équipe du Siège pour le compte d'appui [2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], du Groupe d'appui aux missions, qui supervise les questions communes [1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)], et de l'appui à la Base de soutien logistique de Brindisi afin d'améliorer l'examen et le contrôle des ressources dans le cadre d'un appui centralisé aux missions de maintien de la paix. Pour que cette section dispose d'un personnel qualifié et expérimenté capable de prendre les décisions nécessaires et d'exercer de plus hautes fonctions avec moins de supervision, le Secrétaire général propose les reclassements suivants :

a) Reclassement à P-5 d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-4) du Groupe de l'appui aux missions, dont le titulaire exercerait les fonctions de chef de section (voir A/64/697, par. 375);

b) Reclassement à P-4 d'un poste de fonctionnaire des finances et du budget (P-3) de l'Équipe du Siège pour le compte d'appui, compte tenu de l'expérience, des qualifications en matière de budget et d'établissement de rapports et des qualités de gestionnaire requises pour administrer l'élaboration et l'exécution du budget du compte d'appui (voir A/64/697, par. 376).

Le Comité consultatif insiste sur la nécessité de rassembler les fonctions de même nature pour améliorer la cohérence de la structure et des activités de la Division ainsi que la qualité des analyses à l'appui des projets de budget. Il compte qu'une telle structure renforcera les synergies entre fonctionnaires réunis au sein d'une même section, et permettra d'optimiser l'utilisation des ressources. Il recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le reclassement à P-5 d'un poste P-4 de fonctionnaire des finances et du budget afin que la section dispose du niveau de compétence et d'encadrement voulu. Il recommande de ne pas approuver le reclassement à P-4 du poste P-3 de fonctionnaire des finances et du budget. Il compte que des renseignements sur les améliorations apportées par la mise en œuvre de la nouvelle structure seront fournis dans les projets de budget à venir. Il souligne

qu'il faut davantage de cohérence dans la formulation et la présentation des projets de budget des différents départements et bureaux, de manière à assurer un niveau homogène de détail et d'analyse dans l'ensemble du budget du compte d'appui.

124. Il est demandé de créer un poste P-3 de fonctionnaire des finances et du budget pour fournir un appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (voir A/64/697, par. 377). **Le Comité consultatif estime que les fonctions du poste demandé pourraient être assurées par le personnel en place à la Division et recommande donc de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général.**

125. Il est demandé de créer un poste de fonctionnaire des finances et du budget [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire s'occuperait de l'établissement des rapports, des opérations financières, des aspects budgétaires concernant le Siège et des questions transversales, étant donné que l'assistant (finances et budget) attaché au Directeur adjoint est à la fois chargé de ces tâches et de fournir à ce dernier un appui administratif à temps plein (voir A/64/697, par. 379). **Le Comité consultatif recommande que les fonctions relatives à l'établissement des rapports, aux opérations financières et aux aspects budgétaires exercées actuellement par le fonctionnaire des finances et du budget [agent des services généraux (Autres classes)] soient assurées par le personnel en place à la Division du financement des opérations de maintien de la paix et que le titulaire fournisse un appui administratif accru au Directeur adjoint. Il recommande donc de ne pas approuver la création du poste de fonctionnaire des finances et du budget [agent des services généraux (Autres classes)].**

Objets de dépense autres que les postes

126. Le montant proposé au titre des objets de dépense autres que les postes pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est de 5 913 100 dollars, soit 714 000 dollars (ou 13,7 %) de plus que le crédit ouvert en 2009/10. Cette variation s'explique par une augmentation de la plupart des objets de dépense autres que les postes, notamment une augmentation de 225 100 dollars (9,4 %) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions); une de 143 700 dollars (12,1 %) au titre des consultants, concernant principalement l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS); une de 108 000 dollars au titre de l'informatique, concernant l'acquisition de licences de logiciels, de matériel informatique et d'appui pour les systèmes informatiques du Bureau; et une de 268 000 dollars au titre des fournitures, services et matériel divers, concernant en grande partie l'étude complémentaire visant à établir un modèle conceptuel de gestion des effectifs pour le compte d'appui.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

127. Il est proposé un montant de 2 619 600 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une augmentation de 225 100 dollars (9,4 %) par rapport au crédit ouvert en 2009/10, pour maintenir 15 postes de temporaire et créer un nouveau poste de temporaire :

a) Il est proposé de maintenir les quatre postes de temporaire de l'équipe chargée de l'application des normes IPSAS – deux spécialistes des normes IPSAS (P-4) et deux spécialistes des normes IPSAS (P-3) – pour continuer de préparer la

formation aux normes IPSAS et élaborer des politiques relatives à ces normes afin que les états financiers y soient conformes (voir A/64/697, par. 382). Le Comité consultatif traite de l'utilisation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour des projets limités dans le temps dans son rapport sur les questions transversales (A/64/660). **Le Comité consultatif sait que le projet IPSAS représente pour l'Organisation un effort considérable qui continue d'exiger d'importants préparatifs. Il recommande donc d'approuver la proposition du Secrétaire général de conserver les quatre postes de temporaire (2 P-4 et 2 P-3) de spécialiste des normes IPSAS;**

b) Il est proposé de conserver à la Section des comptes des opérations de maintien de la paix les cinq postes de temporaire suivants :

- i) Un spécialiste de l'appui aux politiques et de la formation (P-4) chargé d'assurer un suivi constant et de fournir des directives en vue de renforcer le contrôle interne au sein des opérations de maintien de la paix (voir A/64/697, par. 384);
- ii) Un spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-4) responsable de la bonne comptabilisation des transactions relevant de sa compétence et de l'examen et de la tenue à jour des directives comptables y afférentes (voir A/64/697, par. 386);
- iii) Trois assistants (finances) [agents des services généraux (Autres classes)] pour appuyer les travaux de la section (ibid., par. 387).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de conserver les cinq postes de temporaire de la Section des comptes des opérations de maintien de la paix, pour un spécialiste de l'appui aux politiques et de la formation (P-4), un spécialiste des stocks stratégiques pour déploiement rapide (P-4) et trois assistants (finances) [agents des services généraux (Autres classes)];

c) Les deux postes de temporaire suivants sont proposés pour la Trésorerie :

- i) Un poste de temporaire de fonctionnaire des finances (P-3) chargé d'aider à trouver des solutions bancaires pour les missions hors Siège, d'organiser une formation sur place pour les opérations de maintien de la paix et la Base de soutien logistique de Brindisi et de tenir à jour toutes les informations relatives aux comptes bancaires dans la base de données de la Trésorerie (voir A/64/697, par. 388 à 391);
- ii) Un nouveau poste de temporaire d'assistant (finances) [agent des services généraux (Autres classes)] dont le titulaire remplacerait pendant huit mois les fonctionnaires de la Trésorerie en congé de maladie ou de maternité (voir A/64/697, par. 392).

Le Comité consultatif recommande d'approuver le maintien du poste de temporaire de fonctionnaire des finances (P-3). Les fonctions du poste de temporaire d'assistant (finances) [agent des services généraux (Autres classes)] demandé pour huit mois devraient être assurées par le personnel en place à la Trésorerie;

d) Il est proposé de créer un poste de temporaire et de maintenir trois postes de temporaire au Service de l'informatique financière :

i) Il est proposé de maintenir le poste temporaire d'informaticien (P-4), dont le titulaire apporte une assistance informatique à la Division du financement des opérations de maintien de la paix pour tous les systèmes que celle-ci utilise pour gérer le budget, le coût des contingents et les flux de trésorerie (voir A/64/697, par. 394);

ii) Il est de nouveau proposé de créer au Service de l'informatique financière un poste de temporaire d'informaticien (P-3) dont le titulaire assurerait la prise en charge et la maintenance des systèmes spécialisés utilisés par la Trésorerie (voir A/64/697, par. 395 et 396);

iii) Il est proposé de maintenir le poste de temporaire d'informaticien (P-2) dont le titulaire effectue, en étroite collaboration avec le Groupe de la comptabilité des placements et la Trésorerie, le règlement des placements et le paiement des dépenses des opérations de maintien de la paix et assure l'appui des systèmes spécialisés (voir A/64/697, par. 397 et 398);

iv) Il est proposé de maintenir le poste de temporaire d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)], dont le titulaire prête assistance à l'équipe chargée du traitement des données financières du Système intégré de gestion au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au Bureau des technologies de l'information et des communications, en vue de préserver l'intégrité des données financières et de permettre l'établissement de rapports et d'états financiers exacts pour les comptes des opérations de maintien de la paix.

Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de maintenir au Service de l'informatique financière trois postes de temporaire, à savoir un poste de temporaire d'informaticien (P-4), un poste de temporaire d'informaticien (P-2) et un poste de temporaire d'assistant informaticien [agent des services généraux (Autres classes)]. Il recommande de ne pas approuver la proposition du Secrétaire général de créer un poste de temporaire d'informaticien (P-3);

e) Il est proposé de créer à la Division du financement des opérations de maintien de la paix deux postes de temporaire de fonctionnaire du budget (P-3) afin de continuer à apporter un appui à la MINUT et à la MINURCAT (voir A/64/697, par. 400). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général de créer à la Division du financement des opérations de maintien de la paix deux postes de temporaire de fonctionnaire du budget (P-3).**

iii) Bureau de la gestion des ressources humaines

128. Les crédits demandés par le Secrétaire général pour le Bureau de la gestion des ressources humaines s'élèvent à 12 547 500 dollars, soit une augmentation de 3 451 800 dollars (37,9 %) par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique essentiellement par a) la création proposée de six nouveaux postes et la conversion en poste permanent d'un poste financé au titre du Personnel temporaire (autre que pour les réunions); b) la création de quatre nouveaux postes devant être financés au titre du Personnel temporaire (autre que pour les réunions); et c) des dépenses additionnelles d'un montant de 457 300 dollars pour les technologies de l'information nécessaires à la mise au point, à

l'appui et au renforcement du système de gestion des aptitudes. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés au titre des consultants et des fournitures, services et matériel divers.

129. Les crédits supplémentaires demandés concernent principalement le renforcement de la section du droit administratif et le perfectionnement du système de gestion des aptitudes.

Section du droit administratif

130. Le Secrétaire général fait observer que le volume de travail de la section du droit administratif s'est considérablement accru depuis l'introduction du nouveau système d'administration de la justice, pour plusieurs raisons : a) la complexité des procédures d'appel, qui ne reposent plus sur des arguments écrits mais sur un modèle de plaidoirie avec de nombreuses audiences devant des juges professionnels et contre des conseils juridiques professionnels; b) l'augmentation de 5 à 15 du nombre de jours de travail nécessaires au traitement d'un appel et de 10 à 20 pour les affaires disciplinaires; et c) la multiplication du nombre des affaires, avec 87 nouvelles affaires inscrites pour les trois premiers mois de 2010, contre 86 en 2009. En ce qui concerne les affaires disciplinaires, le Comité a été informé que leur nombre avait triplé en 2009 (192) par rapport à 2006 (72).

131. Comme indiqué au paragraphe 116 ci-dessus, le nouveau système d'administration de la justice est en place depuis moins d'un an et il est encore trop tôt pour tirer la moindre conclusion s'agissant de l'efficacité des systèmes informel et formel et des répercussions sur l'administration et le personnel. Le Comité est d'avis que le Secrétaire général devrait surveiller étroitement le recours aux systèmes formel et informel ainsi que les causes de l'augmentation brutale du volume des affaires et de la complexité des procédures. Il devrait également identifier et résoudre les nouveaux problèmes structurels. Le Comité estime en outre que le Secrétaire général devrait examiner la possibilité de planifier l'évaluation du système d'administration de la justice et identifier les indicateurs et les mécanismes qui pourraient être utilisés pour déterminer si le système est sur la voie de la réalisation des objectifs qu'il s'est fixés.

Système de gestion des aptitudes (Inspira)

132. Le Comité a été informé que le système de gestion des aptitudes (Inspira) avait été mis en place le 1^{er} mars 2010, et qu'il serait progressivement déployé, module par module, au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans certaines missions. Les modules sur le recrutement, l'apprentissage et le suivi du comportement professionnel devraient être pleinement opérationnels d'ici avril 2011. **Le Comité prend acte du lancement des systèmes de gestion des aptitudes et entend examiner les progrès accomplis dans la mise en place du système Inspira ainsi que ses effets éventuels lors des toutes premières étapes, dans le cadre de son examen des questions relatives à la gestion des ressources humaines lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale (voir A/64/660, par. 40).**

*Postes**Service des politiques en matière de ressources humaines, Section du droit administratif*

133. Il est proposé de créer deux postes de juriste à la classe P-3 et deux postes de juriste adjoint à la classe P-2 au sein du Groupe des affaires disciplinaires, afin de faire face au volume important de travail supplémentaire du fait de l'introduction du nouveau système d'administration de la justice ainsi que pour gérer les nombreuses affaires renvoyées au nouveau dispositif par le Tribunal administratif (voir A/64/697, par. 425 à 428). Le Comité consultatif constate que du 1^{er} janvier 2007 au 30 octobre 2009, la charge de travail du Groupe des affaires disciplinaires a triplé, passant de 230 à 600 affaires et que compte tenu du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix actuelles, ainsi que de la nécessité de prévoir des stratégies de retrait pour les missions en cours de réduction ou qui sont sur le point de se terminer, le nombre d'appels et d'affaires disciplinaires continuera d'augmenter. Le Comité consultatif note en outre que ces propositions ont déjà été soumises une première fois². **À la lumière des observations qu'il a formulées au paragraphe 116 ci-dessus, le Comité recommande l'approbation d'un des deux postes de juriste (P-3) et d'un des deux postes de juriste adjoint (P-2).**

134. Il est également proposé de créer deux postes de juristes (1 P-4 et 1 P-3) au sein du Groupe des appels de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le Secrétaire général fait observer que l'expérience montre que la Section du droit administratif se trouve désavantagée lorsqu'elle représente l'Administration devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à Nairobi car le juriste du Groupe des appels se trouve à New York alors que les parties au litige sont en Afrique. Selon le Secrétaire général, le décalage horaire et les mauvaises liaisons téléphoniques limitent la qualité des échanges et des entretiens avec les témoins, ainsi qu'avec le conseil de la partie adverse, au sein du Bureau de l'aide juridique au personnel de Nairobi. Il souligne en outre que les audiences ont lieu par téléconférence ou visioconférence, des procédés qui ne sont pas toujours fiables et dont la qualité laisse à désirer, ce qui empêche le juriste d'évaluer correctement, pendant l'audience, la réaction du Tribunal aux arguments écrits. Le titulaire du poste P-4 représenterait régulièrement l'Administration aux audiences tenues devant le Tribunal, tandis que le titulaire du poste P-3 rédigerait les arguments écrits concernant les requêtes en appel et aiderait ses collègues à se préparer aux audiences (voir A/64/697, par. 429). **Le Comité reconnaît la nécessité de créer deux postes de juristes (1 P-4 et 1 P-3) au sein du Groupe des appels de l'Office des Nations Unies à Nairobi et recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

Section de l'informatique ressources humaines

135. Il est proposé de transformer en poste permanent le poste temporaire [agent des services généraux (Autres classes)] approuvé pour le technicien du Service

² Dans son précédent rapport, le Secrétaire général avait demandé huit postes supplémentaires pour quatre juristes à la classe P-3, deux juristes adjoints à la classe P-2 et deux assistants juridiques [G (AC)]. Le Comité avait recommandé l'approbation de quatre postes, y compris deux juristes à la classe P-3, deux juristes adjoints à la classe P-2 et un assistant juridique [G (AC)].

d'assistance aux utilisateurs du SIG en vue de fournir un appui aux missions de maintien de la paix. Le Secrétaire général fait remarquer que le personnel d'appui sur le terrain se renouvelant rapidement, les problèmes d'origine humaine concernant le Système intégré de gestion se sont multipliés. Il faut donc apporter d'importantes corrections au système, ce qui retarde considérablement le traitement des dossiers du personnel et des états de paie. À l'heure actuelle, plus de 25 % des services d'appui au Système intégré de gestion sont liés aux mouvements du personnel déployé sur le terrain (voir A/64/697, par. 430 à 432). **Étant donné que le Système intégré de gestion doit être remplacé par le nouveau progiciel de gestion intégrée, le Comité recommande de maintenir cette fonction en faisant appel à du personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

136. **Le Comité est préoccupé par l'absence apparente de procédures et de mécanismes de contrôle de la qualité dans le Système intégré de gestion, et par le fait que du personnel soit exclusivement consacré à corriger le système. Il estime que les ressources devraient être exploitées plus utilement. En attendant le remplacement du SIG, il recommande que le Secrétaire général identifie des mesures rentables qui pourraient être prises sans délai afin d'éviter de tels problèmes. Il souligne en outre que tout devrait être mis en œuvre pour garantir que ces erreurs ne se reproduiront pas avec le nouveau progiciel de gestion intégrée, ou tout autre système (voir également par. 138 d) ci-après).**

Objets de dépense autres que les postes

137. Les ressources demandées au titre des dépenses autres que le coût des postes pour le Bureau de la gestion des ressources humaines se chiffrent à 5 553 700 dollars, soit une augmentation de 1 394 700 dollars (33,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2009/10. Cet écart s'explique par une augmentation des dépenses de 1 143 300 dollars (69,1 %) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de financer le maintien de 17 postes et la création de quatre postes; 133 700 dollars (12,1 %) au titre des consultants, essentiellement pour les systèmes informatiques du Bureau, et 457 300 dollars (42 %) pour couvrir l'appui, les redevances, la maintenance et la reprise après sinistre pour le système de gestion des aptitudes. Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des dépenses au titre de la rubrique fournitures, services et matériel divers (38 300 dollars ou 33,8 %) et des consultants (198 500 dollars ou 54,0 %), principalement pour la Section de l'informatique ressources humaines.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

138. Le crédit de 2 798 800 dollars demandé permettrait de financer le maintien de 19 postes de temporaire, la création des deux nouveaux postes de temporaire indiqués ci-après et la reconduction d'un poste de temporaire à la classe P-4 pour une durée de six mois au sein de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations comme suit :

a) Il est proposé de maintenir deux postes de juriste à la Section du droit administratif, y compris un P-3 et un P-2 pour éponger le retard dans le traitement des affaires de fond soumises par les missions (voir A/64/697, par. 435). **Le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général;**

b) Il est proposé de créer deux postes au sein de la Division des services médicaux comme suit :

i) Un poste de directeur de projet à la classe P-4 pour la mise en service du système électronique de gestion de la santé au travail et d'informatisation des archives médicales (EarthMed) en vue de constituer une base de données mondiale exhaustive et centralisée sur les dossiers médicaux de tous les fonctionnaires, en accordant une attention particulière au personnel en poste sur le terrain. Pour l'exercice 2010/11, il est prévu de mettre en service EarthMed dans deux missions et de procéder à une évaluation dans cinq autres missions en vue d'une prochaine mise en service (voir A/64/697, par. 436 et 437);

ii) Un poste temporaire d'assistant dans la catégorie des services généraux (Autres classes) pour le système EarthMed afin d'assurer la fourniture d'une assistance technique pour sa mise en service dans les missions. Le Secrétaire général précise que pour des raisons de confidentialité, ces activités doivent être du ressort exclusif de la Division des services médicaux; il est donc impossible de faire appel à d'autres services pour assurer l'appui fonctionnel et administratif nécessaire (voir A/64/697, par. 438 et 439).

Le Comité estime que les fonctions de directeur de projet (P-4) pourraient être assurées en puisant dans les ressources considérables dont dispose la Section informatique ressources humaines. Il recommande par conséquent de ne pas approuver la proposition de création d'un poste de directeur de projet (P-4). Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à créer un poste d'assistant dans la catégorie des services généraux (Autres classes) pour le système EarthMed;

c) Treize postes sont proposés pour la Section de l'informatique ressources humaines en rapport avec la mise en place d'Inspira, le système de gestion des aptitudes qui reste l'une des activités majeures de la Section pour 2010/11 (voir ci-dessus). Le Secrétaire général souligne que l'équipe de consultants de PeopleSoft à New York devrait être dissoute progressivement après la mise en service du système Inspira au premier semestre de 2010, et après la première phase de mise en œuvre, toutes les fonctions techniques seront assurées non plus depuis New York, mais par le Centre d'excellence à Bangkok. Les postes ci-après sont proposés au Siège et au Centre d'excellence à Bangkok pour le système Inspira :

i) Maintien du poste de chef du Centre d'excellence pour le système Inspira (P-4) pour superviser la prestation des services d'appui techniques en rapport avec le système de gestion des aptitudes (voir A/64/697, par. 446);

ii) Maintien du poste d'analyste chargé de l'appui au développement (P-3) et à la production pour assurer la maintenance et le dépannage de l'application du système de gestion des aptitudes (par. 447);

iii) Maintien du poste d'analyste du portail d'information sur les carrières (P-3) pour diriger la mise au point de nouveaux portails et le transfert de plusieurs applications concernant les ressources humaines sur le nouveau portail (par.448);

iv) Maintien du poste de spécialiste adjoint de 1^{re} classe chargé du soutien aux applications (P-2) afin de fournir un appui aux applications du système Inspira, au module d'établissement des rapports et au module de gestion de la formation ainsi qu'un soutien à la gestion de la performance et à l'administration du système sur le plan technique (par. 449);

- v) Maintien du poste d'administrateur de base de données dans la catégorie des services généraux (Autres classes) pour garantir la disponibilité, la sauvegarde et la restauration des données (par. 450);
- vi) Maintien du poste d'assistant administratif dans la catégorie des services généraux (Autres classes) pour assister le Chef du Centre d'excellence pour le système Inspira (par. 451);
- vii) Maintien du poste de superviseur du service d'assistance aux usagers dans la catégorie des services généraux (1^{re} classe) pour superviser l'assistance aux usagers et assurer l'encadrement des six agents des services généraux (Autres classes) du service concerné (par. 452).

Le Comité estime qu'il importe de fournir tout l'appui nécessaire pour l'année à venir au cours de laquelle les divers modules du système de gestion des aptitudes seront développés et déployés au niveau mondial, dans de nombreux lieux d'affectation. Par conséquent, il recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant le maintien de 13 postes devant être financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

d) Il est proposé de maintenir le poste d'administrateur du projet d'entrepôt de données (P-4) au sein de la section de l'informatique ressources humaines à New York pour assurer l'exécution du projet relatif à l'entrepôt de données dans son ensemble, y compris mener des activités d'analyse et de conception; assurer l'intégration de l'échange de données et de la production de rapport avec les systèmes exploités précédemment comme le SIG, Nucleus et Galaxy ainsi qu'avec le nouveau système Inspira; garantir la qualité et l'intégrité des données; assurer le respect des règles et modèles en matière de sécurité des données et veiller à ce que tous les aspects de la gestion de l'entrepôt de données soient en harmonie avec les pratiques de référence du secteur et les normes du Secrétariat (voir A/64/697, par. 441 et 442). **Le Comité est conscient de l'importance de cette fonction étant donné que le système de gestion des aptitudes est en cours de développement et doit assurer l'intégration et l'échange des données entre les divers systèmes. Il recommande par conséquent d'approuver la proposition du Secrétaire général. Il souligne la nécessité de garantir que les problèmes rencontrés actuellement avec le Système intégré de gestion (voir par. 136 ci-dessus) soient résolus avant le transfert des données dans les nouveaux systèmes et que ces derniers fournissent les mécanismes de contrôle de qualité indispensables afin d'éviter de consacrer des ressources à des activités stériles;**

e) Il est proposé de maintenir trois postes au sein de la Section de l'aide à l'organisation des carrières et du suivi des résultats de la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines comme suit :

- i) Un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) pour faire fonction d'agent de liaison pour les questions relatives à la formation à la gestion de la performance au sein des missions (voir A/64/697, par. 454);
- ii) Un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et un poste d'assistant chargé des ressources humaines dans la catégorie des services généraux (Autres classes), pour ce qui est de la mise en œuvre et de la gestion des programmes visant à encourager la mobilité du personnel, y compris la mise en place de projets de création de réseaux professionnels, le programme

de réaffectations organisées et l'initiative volontaire pour les échanges entre réseaux (voir A/64/697, par. 456 et 457).

Le Comité recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour les trois postes de la Section de l'aide à l'organisation des carrières et du suivi des résultats de la Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines;

f) Il est proposé de maintenir un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4) au sein de la Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations pour une période de six mois pour fournir un appui fonctionnel au Directeur de la Division et au Chef du Service du recrutement et des affectations pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion du changement, y compris l'établissement de programmes et de supports de formation, de politiques et de stratégies de communication concernant le système Inspira (voir A/64/697, par. 458 et 459). **Le Comité recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général.**

iv) Bureau des services centraux d'appui

139. Les ressources demandées pour le Bureau des services centraux d'appui, d'un montant de 15 813 200 dollars, représentent une augmentation de 1 051 600 dollars (7,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10. Cette augmentation est essentiellement imputable aux ressources supplémentaires demandées au titre des postes (1 172 800 dollars), puisqu'il est proposé de créer sept postes supplémentaires [y compris de convertir en postes permanents deux postes financés au moyen des ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)]. L'augmentation au titre des postes est compensée par une diminution des ressources au titre des objets de dépense autres que les postes (121 200 dollars), notamment une baisse des ressources demandées au titre des consultants (361 500 dollars) et des voyages autorisés (38 400 dollars), et une augmentation des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (157 800 dollars) et des fournitures, services et matériels divers (120 900 dollars).

Postes

Bureau du Sous-Secrétaire général

140. Il est proposé de convertir le poste de temporaire existant en poste de fonctionnaire d'administration (P-3) au Bureau du Sous-Secrétaire général. Le titulaire du poste devra, notamment, s'acquitter des fonctions énumérées ci-dessous, jugées essentielles et de caractère durable : faciliter l'examen et le suivi de l'utilisation des délégations de pouvoir, rassembler des informations sur les visites d'assistance aux achats dans les missions, assurer l'examen initial des recommandations du Comité d'examen des fournisseurs, le suivi des recommandations du Comité des marchés du Siège et des décisions du Sous-Secrétaire général (voir A/64/697, par. 476 à 478). **Conscient du caractère durable de cette fonction, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général tendant à transformer un poste temporaire en poste de fonctionnaire d'administration (P-3).**

Division des achats

141. Cinq postes en tout sont demandés (P-3) pour la Division des achats, à savoir :

a) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) pour l'Équipe des mouvements stratégiques de la Section de la logistique et des transports. Le titulaire du poste aiderait au traitement des nouveaux appels d'offres concernant les contrats d'une valeur élevée et à la gestion des aspects liés à l'augmentation des activités touchant les transports dans les missions (voir A/64/697, par. 480 à 482). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général;**

b) Deux postes de fonctionnaires chargés des achats (P-3) pour l'Équipe du génie de la Section des achats (maintien de la paix) afin de renforcer les effectifs chargés de la gestion des contrats complexes et d'une valeur élevée à l'appui des missions, compte tenu du surplus de travail que ceux-ci génèrent (voir A/64/697, par. 483). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) pour l'Équipe du génie. Il recommande que les fonctions liées au deuxième poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) soient assurées à l'aide des moyens disponibles;**

c) Un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) pour l'Équipe véhicules pour absorber le surplus de travail étant donné que presque tous les contrats à haute valeur monétaire d'un montant total de 600 millions de dollars arriveront prochainement à expiration (voir A/64/697, par. 484 et 485). **Le Comité consultatif estime que ces fonctions pourraient être assurées à l'aide des moyens disponibles au sein de l'Équipe Véhicules. Par conséquent, il recommande de ne pas approuver le poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3);**

d) Un poste de coordonnateur de la formation (P-3) pour la Section de la planification, de la conformité et du contrôle est à nouveau proposé afin d'encadrer la formation du personnel des missions aux opérations d'achat (voir A/64/697, par. 486 à 491). La Section compte actuellement quatre postes [1 P-5, 2 P-4, 1 agent des services généraux (1^{re} classe)]. La demande est justifiée par le nombre croissant de stages de perfectionnement et le lancement de cours de perfectionnement en ligne prévu pour le deuxième trimestre de 2010. **Le Comité consultatif recommande que les fonctions liées au poste de coordonnateur de la formation (P-3) soient assurées à l'aide des moyens disponibles.**

142. **Le Comité souligne la nécessité de réduire les retards enregistrés par les missions dans l'achat de biens et de services. Il espère que tout poste supplémentaire accordé à la Division des achats (voir aussi par. 146 ci-dessous) saura être judicieusement utilisé pour accélérer les opérations d'achat.**

Division de la gestion des installations et des services commerciaux

143. Il est demandé de créer d'un poste de spécialiste de la planification des locaux (P-3) pour le Service de la gestion des installations. Actuellement, les fonctions de spécialiste de la planification des locaux sont remplies par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et, compte tenu du caractère durable des fonctions liées à la planification et à la gestion des locaux dans le cadre des activités de maintien de la paix, il est proposé de transformer le poste de temporaire en poste (voir A/64/697, par. 492 à 496). **Le Comité consultatif estime que ces fonctions doivent continuer d'être assurées par du personnel temporaire (autre que pour**

les réunions) et recommande de ne pas approuver les propositions du Secrétaire général.

Autres objets de dépense

144. Les crédits demandés au titre des autres objets de dépense pour le Bureau des services centraux d'appui s'élèvent à 3 545 800 dollars, soit une réduction nette de 121 200 dollars (3,3 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10. Les crédits demandés au titre des consultants s'établissent à 105 500 dollars, soit une réduction de 361 500 dollars (77,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2009/10. Le Comité note que l'écart tient essentiellement à la diminution des crédits accordés pour l'exercice 2009/10 au titre de la réalisation d'études sur l'amélioration des modes de fonctionnement de la Division des achats ainsi qu'au transfert des ressources liées au catalogage et à la numérisation des archives relatives au maintien de la paix à la catégorie de dépenses Fournitures, services et matériel divers.

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

145. Un crédit de 951 700 dollars apparaît au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une augmentation de 157 800 dollars (19,9 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2009/10. Le Comité note que les ressources demandées couvriraient le maintien de cinq postes temporaires et la création des trois nouveaux postes proposés.

146. Quatre postes en tout sont demandés pour la Division des achats, à savoir :

a) Le maintien d'un poste d'assistant aux achats [agent des services généraux (Autres classes)] au sein de l'Équipe chargée de l'agrément et de la gestion des fournisseurs de la Division des achats, en attendant la mise en service du progiciel de gestion intégré (voir A/64/697, par. 499 à 502);

b) La création d'un poste de fonctionnaire chargé des achats (P-3) pour l'Équipe des mouvements stratégiques de la Section de la logistique et du transport en raison de l'augmentation des besoins en services de transport aérien et maritime (voir A/64/697, par. 503 et 504).

Le Comité consultatif recommande le maintien des trois postes d'assistant aux achats [agents des services généraux (Autres classes)]. Il recommande que les fonctions liées au poste de fonctionnaire des achats (P-3) pour l'Équipe des mouvements stratégiques soient assurées à l'aide des moyens disponibles dans la Division des achats.

147. Quatre postes sont demandés pour la Division de la gestion des installations et des services commerciaux, à savoir :

a) Le maintien du poste de fonctionnaire adjoint chargé des dossiers (P-2) à la Section des archives et de la gestion des dossiers pour traiter les archives des opérations de maintien de la paix, éliminer l'arriéré et assurer l'accès en ligne à ces archives (voir A/64/697, par. 505);

b) La création d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion du matériel (P-4) pour le Groupe de la gestion des biens et des stocks afin de faciliter la révision et l'harmonisation des politiques de gestion du matériel en tenant compte des

questions propres à la planification de la gestion intégrée et aux normes IPSAS (voir A/64/697, par. 506 et 507);

c) La création d'un poste de fonctionnaire chargé de l'entretien des locaux (P-3) pour la Section de l'entretien et des réparations qui devra aider à administrer et à gérer les activités d'entretien des bâtiments et la prestation de services concernant à la fois le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions (voir A/64/697, par. 508 et 509);

d) La création d'un poste d'assistant (gestion des installations) [agent des services généraux (1^{re} classe)] pour le Service de la gestion des installations pour apporter un appui administratif et technique aux activités de maintien de la paix menées au Siège (voir A/64/697, par. 510 et 511).

Le Comité consultatif recommande que soit approuvé le maintien du poste de fonctionnaire adjoint chargé des dossiers (P-2). Il recommande de ne pas approuver les trois autres propositions de postes, à savoir les postes de spécialiste hors classe de la gestion du matériel (P-4), de fonctionnaire chargé de l'entretien des locaux (P-3) et d'assistant (gestion des installations) [agent des services généraux (1^{re} classe)].

d) Bureau des services de contrôle interne

148. Le Comité consultatif note que le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) a examiné le plan de travail du Bureau des services de contrôle interne et son projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, conformément aux alinéas c) et d) du paragraphe 3 de son mandat, publié en annexe à la résolution 61/275. Le Comité a rencontré des membres du CCIQA le 18 février 2010 et a eu des échanges de vues avec eux à propos de leurs observations et recommandations sur les propositions du Bureau des services de contrôle interne exposées dans son rapport (A/64/652). Il note que le montant des crédits demandés par le Bureau au titre des postes et des autres objets de dépenses dans le budget examiné par le CCIQA s'élevait à 28 374 900 dollars et qu'il englobait un financement pour 22 postes supplémentaires proposés.

149. Le Comité consultatif a reçu le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne pour l'exercice 2010/11 au moment où il étudiait les propositions présentées dans le cadre du budget du compte d'appui, qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/64/697), et il l'a examiné le 26 mars 2010. Les ressources demandées au titre du compte d'appui se chiffrent à 26 685 100 dollars, soit une augmentation de 3 214 600 dollars (13,7 %), par rapport au montant des ressources approuvées pour 2009/10. Cette augmentation est liée à des nouvelles demandes de crédits pour des postes (2 410 700 dollars), à savoir 10 postes supplémentaires qu'il est proposé de créer, et pour d'autres objets de dépense (803 900 dollars).

150. **Le Comité consultatif note qu'il y a des problèmes à résoudre sur le plan de la procédure qui a été suivie.** Selon la procédure budgétaire applicable au Bureau des services de contrôle interne, le CCIQA examine le plan de travail et le budget, puis il fait des recommandations à l'Assemblée générale à leur sujet par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir par. 148 ci-dessus). Dans le cas présent, le budget examiné par le CCIQA correspondait aux propositions initiales présentées par le Bureau des services de contrôle interne et le budget que le Comité consultatif a étudié

ultérieurement correspondait aux propositions soumises par le Secrétaire général après la prise en compte des réductions recommandées par le CCIQA. Cette situation a engendré une anomalie due au fait que l'Assemblée générale était saisie de deux rapports sur le budget du BSCI fondés sur des propositions différentes. **La question qui appelle un éclaircissement est la suivante : quel document doit-on communiquer au Comité consultatif? Les propositions initiales présentées par le Bureau des services de contrôle interne au CCIQA ou ses propositions modifiées par le Secrétaire général? Le Comité estime qu'il s'agit là d'une question de politique qui relève de l'Assemblée générale puisqu'elle concerne le rôle du Secrétaire général dans la détermination du montant et de la répartition des ressources à allouer au Bureau en tenant compte de son indépendance opérationnelle.**

151. Le Comité consultatif relève que le CCIQA renouvelle une observation qu'il a déjà faite, à savoir que, si l'on se borne à prendre en compte les risques intrinsèques pour la planification des travaux, l'estimation obtenue sur le niveau des risques existant dans une organisation est très en deçà de la réalité mais que, parallèlement, il prend acte du fait que le Bureau des services de contrôle interne cherche à modifier son dispositif d'appréciation des risques pour prendre en compte le risque résiduel (voir A/64/652, par. 17 et 18). Au cours des délibérations du Comité, les représentants du Bureau ont indiqué que ce dernier n'avait pas encore optimisé son approche dans ce domaine du fait de l'absence de mécanismes de gestion ou de contrôle interne adéquats pour l'atténuation des risques et que, selon lui, les risques résiduels et les risques intrinsèques étaient quasiment identiques dans le contexte du maintien de la paix.

Postes

152. Le montant des ressources proposées au titre des postes, soit 15 099 600 dollars, fait apparaître une augmentation de 2 410 700 dollars par rapport aux ressources approuvées pour l'exercice 2009/10. Il couvre au total 109 postes financés au moyen du compte d'appui (99 postes existants et 10 postes nouveaux).

153. Il est dit dans le rapport du Secrétaire général (voir A/64/697, par. 527) que, dans le projet de budget initial du Bureau des services de contrôle interne, qui a été examiné par le CCIQA, il était prévu de créer 22 postes, comme indiqué dans le tableau figurant après le paragraphe 527 de ce rapport : 18 postes supplémentaires à la Division de l'audit interne (1 P-5, 10 P-4, 4 P-3, 3 agents des services généraux), dont quatre postes qui étaient auparavant imputés sur le budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) (1 P-5, 1 P-3, 1 P-3, 1 agent des services généraux), 3 postes à la Division de l'inspection et de l'évaluation [1 P-5, 1 P-3, 1 agent des services généraux (Autres classes)] et 1 poste à la Division des investigations [1 agent des services généraux (Autres classes)].

Division de l'audit interne et postes d'auditeur résident

154. Les effectifs actuels à imputer au budget du compte d'appui comprennent au total 90 postes, dont 18 postes à New York [1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 4 agents des services généraux (Autres classes)] et 72 postes d'auditeur résident (9 P-5, 25 P-4, 18 P-3, 16 SM, 4 agents des services généraux) dans les missions de maintien de la paix. Les changements indiqués pour les effectifs de la Division de l'audit interne

dans le budget du Secrétaire général pour l'exercice 2010/11 portent notamment sur la création de sept nouveaux postes et le transfert d'un poste existant, à savoir :

a) Création d'un poste d'auditeur de l'informatique (P-4) afin de renforcer les moyens actuellement alloués au titre du compte d'appui pour procéder à des audits informatiques au Siège et dans les missions de maintien de la paix (voir A/64/697, par. 529);

b) Création d'un poste de directeur de programme (P-4) destiné à la Section des pratiques professionnelles pour fournir des moyens financés par le compte d'appui qui permettront de mettre en œuvre le programme d'assurance et d'amélioration de la qualité dans le cadre des audits des opérations de maintien de la paix; la Section compte un poste (agent des services généraux) à l'heure actuelle (voir A/64/697, par. 530 et 531);

c) Création d'un poste d'auditeur juricomptable (P-4) destiné à la Section des missions spéciales pour superviser la transmission des méthodes d'audit, procéder à des évaluations des risques de fraude, détecter les indicateurs de fraude dans les modalités de fonctionnement et élaborer des procédures d'audit permettant de repérer plus aisément les cas de fraude (voir A/64/697, par. 532 et 533);

d) Imputation de quatre nouveaux postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent des services généraux) affectés au Bureau des auditeurs résidents pour l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Ces postes, qui étaient comptés dans le budget d'appui à l'AMISOM (UNSOA) en 2009/10, seraient désormais inscrits au budget du compte d'appui à partir de 2010/11 (voir A/64/697, par. 534 et 535);

e) Transfert d'un poste P-3 d'auditeur résident de la MINUK à la MINUSTAH afin que le plan de travail établi pour la MINUSTAH puisse être exécuté (voir A/64/697, par. 536).

155. Le Comité consultatif relève que, sur les 18 postes demandés par le Bureau des services de contrôle interne pour la Division de l'audit interne (voir par. 153 ci-dessus), le CCIQA a recommandé d'en approuver six, à savoir les postes visés aux alinéas a), c), d) et e) ci-dessus parmi les sept qui sont énumérés au paragraphe 114, et qu'il n'a pas souscrit à la création des 12 autres postes suivants demandés par le Bureau :

a) Deux postes supplémentaires pour des auditeurs résidents au titre de l'appui à l'AMISOM (1 P-4 et 1 P-3), outre les quatre postes mentionnés à l'alinéa d) du paragraphe 154 ci-dessus au vu de son évaluation des risques dans la phase de démarrage d'une nouvelle opération;

b) Trois postes qui seraient attribués à la MINURCAT (2 P-4 et 1 P-3) en sus de l'effectif actuel (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent du Service mobile);

c) Deux postes supplémentaires d'auditeur (1 P-4 et 1 P-3) destinés à la Section de l'audit des activités de maintien de la paix au Siège afin de renforcer l'effectif actuel [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)] pour la réalisation d'audits portant sur des domaines à haut risque dans les services du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions et du Département de la gestion au Siège;

d) Le poste supplémentaire de directeur de programme (P-4) mentionné à l'alinéa b) du paragraphe 154 ci-dessus;

e) Deux postes d'auditeur (P-4) destinés à la Section de la coordination des auditeurs résidents pour qu'elle puisse mieux coordonner les activités des auditeurs résidents;

f) Deux postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) destinés à la FINUL et à la MINUS (un poste pour chacune).

156. À ce propos, le CCIQA indique dans son rapport que, compte tenu des problèmes relevés aux paragraphes 20 à 25 de ce rapport (A/64/652) au sujet des hypothèses, des estimations et des calculs du Bureau des services de contrôle interne, il ne souscrit pas à ce stade à la demande de création des postes mentionnés ci-dessus. Le Comité consultatif note que cette position tient essentiellement à la méthode employée pour les estimations concernant les jours de disponibilité et les affectations correspondantes (voir A/64/652, par. 19). Sur la base de ces paramètres et tenant compte des exigences liées au suivi des recommandations et à la participation à des réunions ou à des activités de formation, le Bureau considère qu'il est raisonnable de compter 120 jours pour la réalisation des missions d'audit prévues dans le plan de travail.

157. Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste P-4 d'auditeur de l'informatique, le poste P-4 d'auditeur juricomptable, les quatre postes d'auditeur résident (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) demandés pour l'appui à l'AMISOM et le poste P-3 d'auditeur résident qui doit être transféré à la MINUSTAH pour optimiser l'utilisation des ressources. Il note que le Bureau des services de contrôle interne compte actuellement cinq postes d'administrateur émergeant au budget ordinaire et un poste d'agent des services généraux imputé sur le compte d'appui pour l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité. Estimant que les fonctions correspondantes pourraient être assurées au moyen des effectifs existants, le Comité se prononce contre la création du poste P-4 de directeur de programme.

158. Le Comité consultatif note que les observations du CCIQA sur les besoins en personnel pour les audits sont fondées sur le nombre moyen de jours de travail requis de façon générale. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le Comité consultatif indépendant n'avait pas tenu compte de l'environnement particulier dans lequel la MINURCAT opère. **Vu le contexte opérationnel de la Mission, il recommande qu'un complément d'information soit communiqué directement à l'Assemblée générale sur les ressources qui sont requises pour une supervision appropriée en matière d'audit.**

159. Le Comité consultatif a été informé que le taux de vacance de postes à la Division de l'audit interne était en moyenne de 20 % en 2009/10, contre 23 % en 2008/09, et que les directeurs de programme surveillaient constamment l'état des effectifs, en consacrant énormément de temps au recrutement de personnel qualifié. Grâce à ces efforts, les taux de vacance avaient été sensiblement réduits pour les auditeurs résidents dans les grandes missions : 18 % à la MINUAD et 4 % à la MINUL (contre 40 % et 10 %, respectivement, en 2008/09). On signale également une légère amélioration à la MINUS et à la MONUC, où les taux sont de 15 % et 12 %, respectivement (contre 17 % et 15 % en 2008/09). **Le Comité recommande à**

la Division de faire des efforts supplémentaires pour recruter des candidats qualifiés.

Division de l'inspection et de l'évaluation

160. Il est proposé de créer trois nouveaux postes – un poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation (P-5), un poste d'administrateur chargé de l'évaluation (P-3) et un poste d'assistant (programmes) [agent des services généraux (Autres classes)] – pour la Division de l'inspection et l'évaluation afin de renforcer ses services d'évaluation de programmes et d'évaluation thématique et d'élargir la portée sectorielle et géographique des évaluations des opérations de maintien de la paix. L'effectif actuel imputé sur le compte d'appui se compose de deux fonctionnaires chargés de l'évaluation (P-4), ce qui, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, ne permet à la Division de réaliser que deux évaluations par an (voir A/64/697, par. 538 à 540). Avec des ressources supplémentaires, elle devrait être à même d'effectuer deux évaluations de programme, une évaluation thématique et une inspection par an. Compte tenu du plan de travail proposé, le CCIQA recommande d'approuver les postes additionnels demandés et réaffirme que du fait de leur nature approfondie, les évaluations du BSCI ajoutent de la valeur au programme de maintien de la paix de l'Organisation. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de deux postes supplémentaires (1 P-5 et 1 P-3) pour renforcer l'effectif de la Division de l'inspection et de l'évaluation.**

Division des investigations

161. Le Comité consultatif rappelle les dispositions des paragraphes 36 à 41 de la résolution 63/287 de l'Assemblée générale. Il a été informé que le taux de vacance des postes financés au moyen du compte d'appui au sein de la Division des investigations s'établissait en moyenne à 45 % pour l'exercice 2009/10, le poste vacant le plus important étant celui de directeur (D-2), qui est inscrit au budget ordinaire (voir aussi A/64/652, par. 34). On lui a également fait savoir qu'une sélection avait été effectuée et une recommandation présentée pour le titulaire de ce poste D-2 et que le Bureau s'efforce de mener à bon terme la sélection et le recrutement de candidats aux postes d'enquêteur à pourvoir à New York, Vienne et Nairobi, ainsi que dans les missions de maintien de la paix. **Le Comité souligne qu'il importe de pourvoir ces postes dans les meilleurs délais.**

162. Il est proposé de transférer un poste P-4 d'enquêteur résident de la MINUT à la MINUAD, compte tenu du nombre actuel de dossiers traités (aucun dossier à la MINUT et 13 dossiers en cours à la MINUAD). Comme indiqué dans le rapport (voir A/64/697, par. 540), le centre régional de Vienne enquêterait sur tout incident qui pourrait survenir au sein de la MINUT. **Le Comité consultatif recommande d'approuver le transfert proposé.**

163. Comme l'indique le tableau figurant au paragraphe 527 du rapport du Secrétaire général (A/64/697), le Bureau des services de contrôle interne a demandé un poste d'agent des services généraux pour renforcer la Section des pratiques professionnelles, à New York, en vue d'assurer un traitement adéquat des informations faisant état d'actes d'exploitation et d'abus sexuels. Le Comité consultatif a reçu une lettre du Président du CCIQA datée du 2 mars 2010, dans laquelle il indiquait que les renseignements complémentaires fournis à ce sujet avaient conduit le CCIQA à réexaminer la demande formulée par le Bureau pour la

création de ce poste à la Division des investigations (voir A/64/652, par. 35). D'après les indications données au Comité, le poste serait affecté à des fonctions d'assistance pour l'établissement des rapports d'enquête au Siège et une autre solution possible consisterait à utiliser un poste vacant de rang plus élevé provenant d'un autre lieu d'affectation pour assurer l'exécution des tâches requises. **Le Comité s'accorde avec le CCIQA à penser que cela ne serait pas judicieux pour une utilisation rationnelle des ressources. En conséquence, il recommande de créer un poste de temporaire [agent des services généraux (Autres classes)] pour la prise en charge des fonctions considérées, en attendant le rapport détaillé sur le projet pilote concernant la restructuration de la Division des investigations qui doit être soumis en même temps que le budget du compte d'appui pour l'exercice 2012/13, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 63/287.**

Objets de dépense autres que les postes

164. Le montant prévu au titre des objets de dépense autres que les postes, soit 11 585 500 dollars, fait apparaître une augmentation de 803 900 dollars qui est liée essentiellement aux crédits supplémentaires requis pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (936 400 dollars).

165. Les ressources d'un montant de 7 395 700 dollars demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit une augmentation de 936 400 dollars, permettraient de financer 51 postes existants approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287 au sein de la Division des investigations, en attendant la présentation du rapport détaillé susmentionné (voir par. 162 plus haut). La variation s'explique par l'augmentation des coûts standard. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général pour le maintien de 51 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions).**

166. Le montant indiqué dans le rapport du Secrétaire général pour le financement des postes de consultant s'élève à 578 000 dollars, soit une hausse de 151 000 dollars. Les prévisions sont exposées de façon détaillée aux paragraphes 543 à 550 de ce rapport (A/64/697). Le Comité consultatif relève néanmoins que les ressources d'un montant de 60 000 dollars demandées par le Bureau pour engager des consultants spécialisés dans la gestion des ressources humaines en vue de procéder à un audit indépendant de la réforme en cours dans ce domaine ne sont pas inscrites au budget. **Étant donné que le Bureau des services de contrôle interne considère qu'il a besoin de faire appel à des spécialistes à cette fin, le Comité recommande d'approuver un montant de 60 000 dollars pour la réalisation de l'audit proposé.**

e) **Bureau de l'Ombudsman**

167. Le montant de 1 515 500 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui au titre du Bureau de l'Ombudsman pour l'exercice 2010/11 est supérieur de 271 000 dollars, soit 21,8 %, à celui approuvé pour 2009/10. Le Comité note que la majeure partie de l'écart s'explique par l'ouverture d'un crédit de 168 000 dollars destiné à couvrir les dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions). Le montant des ressources affectées aux postes, soit 1 157 900 dollars, représente une augmentation de 110 100 dollars par rapport à celui approuvé pour

2009/10, y compris le coût de sept postes existants au titre du compte d'appui et d'un nouveau poste proposé.

168. Un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] est proposé pour le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (voir A/64/967, par. 567 et 568). Comme il est mentionné dans le rapport, le poste a été supprimé le 30 juin 2009 suite à la mise en place du système d'administration de la justice le 1^{er} juillet 2009. Le titulaire du poste, qui est de nouveau proposé, fournirait un appui administratif et aiderait à l'établissement de rapports, à la tenue de bases de données et à la réception et au suivi des dossiers de litiges. La proposition de rétablir le poste se justifie par la nécessité de traiter et suivre les dossiers de manière cohérente et par une augmentation de la charge de travail. **Le Comité recommande d'approuver la création proposée du poste d'assistant administratif [services généraux (Autres classes)].**

169. Les ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (168 000 dollars) couvriraient le financement proposé d'un poste de chargé des dossiers (P-4) pour le Bureau de l'Ombudsman au Siège pour s'occuper des dossiers du personnel des opérations de maintien de la paix, en particulier ceux qui concernent la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD), la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), qui ne sont pas traités par les antennes de Kinshasa et de Khartoum (voir A/64/967, par. 570 à 572). Comme indiqué dans le rapport, le poste de chargé des dossiers (P-4) a été supprimé le 30 juin 2009 lors de la mise en place du nouveau système d'administration de la justice. Le poste est proposé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) jusqu'à ce que l'expérience acquise permette de mieux cerner la charge de travail et le fonctionnement des bureaux régionaux. **Le Comité recommande d'approuver la création proposée du poste de chargé des dossiers (P-4).**

170. **Le Comité consultatif espère que le renforcement proposé permettra d'accroître l'efficacité et la qualité des services du Bureau de l'Ombudsman, tout en améliorant le rôle de ce mécanisme dans le règlement informel des différends.**

f) Bureau de la déontologie

171. Le montant de 1 044 200 dollars proposé pour le Bureau concerne des objets de dépense autres que les postes puisque son personnel (6 postes d'administrateur et 3 postes d'agent des services généraux) est financé sur le budget ordinaire. Un crédit de 265 600 dollars au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permet de maintenir deux postes de déontologue (P-3) et un poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)]. **Le Comité recommande d'approuver les ressources proposées à titre temporaire, dans l'attente d'une proposition de solution à long terme pour la gestion du dispositif de transparence financière.**

172. Le montant de 723 900 dollars proposé pour le recrutement de consultants comprend les services d'un formateur pour mettre au point et dispenser une formation à l'éthique au Siège et dans les missions (en principe à la Mission des Nations Unies au Soudan, à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban) (50 000 dollars) et pour l'examen des dossiers relatifs au personnel dans le cadre du dispositif de transparence financière (673 900 dollars). Le crédit prévu pour celui-ci tient compte de la diminution du nombre de membres du personnel de maintien de la paix qui devraient participer au dispositif par rapport à l'exercice 2009/10. **Le Comité consultatif recommande d'approuver les ressources proposées, mais rappelle que le Bureau de la déontologie doit achever son étude sur la possibilité de gérer le dispositif en interne plutôt qu'en faisant appel à des consultants. Des informations devront être fournies dans le rapport sur le budget du compte d'appui pour l'exercice 2011/12.**

g) Bureau des affaires juridiques

173. Le crédit de 3 291 800 dollars proposé pour le Bureau des affaires juridiques au titre du budget du compte d'appui pour l'exercice 2010/11 fait apparaître une augmentation de 359 200 dollars par rapport à celui approuvé pour 2009/10. La différence s'explique principalement par une hausse des ressources demandées au titre des postes (303 000 dollars) qui correspond à la majoration des coûts standard pour 15 postes existants (dont 1 poste à la classe P-5 et 1 poste à la classe P-4 approuvés en 2009/10).

174. Des ressources d'un montant de 311 300 dollars permettraient de financer le personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour le maintien d'un poste de juriste (P-4) à la Division des questions juridiques générales pour traiter le nombre croissant de demandes de conseils et d'aide juridiques. **Le Comité recommande d'approuver les ressources demandées pour financer le maintien d'un poste de juriste (P-4) à la Division des questions juridiques générales au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Toutefois, il réaffirme que les demandes de financement de postes au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ne devraient pas être présentées à répétition (voir A/64/660, par. 48 et 44 ci-dessus).**

h) Département de l'information

175. Des ressources d'un montant de 761 800 dollars sont demandées au titre du compte d'appui pour le Département de l'information, ce qui représente une augmentation de 57 800 dollars, soit 8,2 %. La différence s'explique principalement par une hausse des coûts standard pour quatre postes existants [2 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] financés à l'aide du compte d'appui. Un montant de 50 500 dollars est demandé pour le recrutement de consultants chargés d'organiser des formations aux techniques de communication pour le personnel des missions de maintien de la paix et le personnel du Siège sélectionné pour être déployé dans des missions de maintien de la paix ainsi que pour la mise en place d'un système de gestion des contenus du site Web, nécessaire pour que le site puisse être alimenté en temps utile, avec exactitude et à bon escient. **Le Comité recommande d'approuver les ressources proposées pour le Département de l'information.**

i) **Département de la sûreté et de la sécurité**

176. Les ressources de 4 426 200 dollars qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui au titre du Département de la sûreté et de la sécurité pour l'exercice 2010/11 sont supérieures de 46 600 dollars au montant approuvé pour 2009/10. L'augmentation s'explique principalement par les dépenses supplémentaires au titre des postes (129 300 dollars) compte tenu de la hausse des coûts standard pour 18 postes existants et un nouveau poste proposé, et pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (338 200 dollars), ainsi que des dépenses supplémentaires afférentes à trois nouveaux postes proposés. Ces dépenses sont compensées par une diminution des dépenses au titre des fournitures, services et matériels divers (513 600 dollars) résultant de l'achat initial ponctuel d'armes et de munitions au titre du programme de formation à la protection rapprochée approuvé en 2009/10.

Postes

177. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion du stress (P-3) pour le Groupe de gestion du stress traumatique (voir A/64/697, par. 613 à 615). Les effectifs actuels comptent huit postes [1 P-5, 5 P-4, 2 agents des services généraux (Autres classes)] financés au titre des programmes et fonds des Nations Unies et un poste d'administrateur (P-4) financé sur le compte d'appui. Le poste supplémentaire qu'il est proposé d'imputer au compte d'appui viendrait renforcer la capacité d'appui technique des 36 conseillers participant aux opérations de maintien de la paix. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans le cadre de l'examen des propositions du Secrétaire général sur la préparation aux situations d'urgence (résolution 64/260 de l'Assemblée générale) l'a prié d'élaborer un cadre global pour les situations d'urgence et de présenter les propositions s'y rapportant dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice 2012-2013. Le Comité estime que la proposition devrait être examinée dans ce contexte et recommande donc de ne pas approuver ce poste pour l'instant.**

Autres objets de dépense

178. Les ressources de 338 200 dollars demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permettraient de financer les postes suivants proposés pour la Section de la formation et du perfectionnement (Service de l'appui aux bureaux extérieurs) :

a) Un formateur protection rapprochée à la classe P-4 (12 mois) et un formateur protection rapprochée à la classe P-3 (7 mois) pour concevoir et mettre en œuvre un programme de formation à la protection rapprochée destiné à 96 agents de protection rapprochée (voir A/64/697, par. 620);

b) Un formateur services médicaux à la classe P-3 (7 mois) pour aider l'équipe actuelle à poursuivre l'élaboration d'un programme de formation, à établir une norme concernant les compétences au sein de l'ONU, à améliorer l'appui aux médecins des missions de maintien de la paix et à dispenser une formation spécifique aux interventions d'urgence.

Le Comité consultatif recommande d'approuver le poste de formateur protection rapprochée à la classe P-4 pour appuyer le programme de formation destiné aux agents de protection rapprochée. Le Comité recommande de ne pas

approuver les deux postes de formateurs à la classe P-3 demandés pour la formation à la protection rapprochée et la formation médicale. Les fonctions de formation médicale devraient être assurées en exploitant les capacités existantes au sein de l'Organisation (voir aussi le paragraphe 137 ci-dessus).

j) Bureau des technologies de l'information et des communications

179. Le montant global des crédits demandés pour le Bureau des technologies de l'information et des communications s'élève à 13 118 700 dollars, soit 4 142 400 dollars (ou 24 %) de moins que les crédits ouverts pour 2009/10. Cette diminution provient essentiellement de la baisse de 4,4 millions de dollars du montant prévu pour les dépenses informatiques, qui comprennent les achats de matériel, les redevances d'exploitation de logiciels et les services contractuels.

Postes

180. Un crédit de 1 848 600 dollars est proposé pour financer les 12 postes existants [3 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1, 1 agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 agent des services généraux (Autres classes)]. Le nombre de postes resterait inchangé.

Objets de dépense autres que les postes

181. Il est proposé de consacrer 11 270 100 dollars aux objets de dépense autres que les postes pour le Bureau des technologies de l'information et des communications, soit 4 175 400 dollars de moins que les crédits ouverts pour 2009/10, la diminution provenant des dépenses informatiques (en baisse de 4 453 000 dollars) et des voyages (en baisse de 45 400 dollars), étant partiellement compensées par l'augmentation des montants prévus au titre du personnel temporaire (en hausse de 279 600 dollars, pour les 11 postes de temporaire existants et un poste de temporaire supplémentaire) et à la rubrique fournitures, services et matériel divers (en hausse de 40 800 dollars, du fait de programmes de formation spécialisés portant sur des outils informatiques).

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

182. Il est proposé de maintenir sept postes de temporaire au Service de la gestion de l'infrastructure, dont un qui serait reclassé de P-3 à P-4. Les postes de temporaire proposés sont les suivants :

a) Deux postes de temporaire P-3 seraient maintenus pour des informaticiens chargés des questions relatives aux serveurs, au stockage des données et aux dispositifs de sauvegarde;

b) Un poste de temporaire P-3 informaticien serait reclassé à P-4;

c) Un poste de temporaire P-3 serait maintenu pour un informaticien chargé des questions relatives à l'infrastructure des serveurs virtuels et aux bureaux mobiles;

d) Un poste de temporaire P-3 serait maintenu pour un informaticien chargé des questions relatives au courrier électronique et aux applications et fonctions de Lotus Notes;

e) Deux postes de temporaire seraient maintenus pour des assistants en informatique [agents des services généraux (Autres classes)].

183. Cinq postes de temporaire sont proposés pour le Service de l'informatique des missions, dont un nouveau et un qui serait reclassé de P-5 à P-4. Les postes de temporaire proposés sont les suivants :

a) Un poste de temporaire P-3 serait maintenu pour un informaticien chargé du progiciel de gestion des contenus, pour le projet d'automatisation des rapports relatifs au maintien de la paix;

b) Un poste de temporaire P-4 serait maintenu pour un responsable de projet spécialiste du progiciel de gestion de la relation client, pour le projet de gestion des remboursements du matériel appartenant aux contingents. Le Secrétaire général propose de déclasser ce poste de temporaire de P-5 à P-4;

c) Un poste de temporaire P-3 serait créé pour un informaticien spécialiste du progiciel de gestion de la relation client, pour le projet de gestion de la fourniture de contingents;

d) Un poste de temporaire P-3 serait maintenu pour un informaticien spécialiste du progiciel de gestion de la relation client, pour le projet de facturation des services de télécommunications utilisés pour les opérations de maintien de la paix;

e) Un poste de temporaire P-4 serait maintenu pour un responsable de projet chargé de la gestion des rations.

184. Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver les propositions du Secrétaire général relatives au maintien de postes de temporaire au Service de la gestion de l'infrastructure et au Service de l'informatique des missions. Il lui recommande également d'approuver la création d'un poste de temporaire informaticien (P-3), spécialiste du progiciel de gestion de la relation client au Service de la gestion de l'infrastructure, pour le projet de gestion de la fourniture de contingents.

185. En ce qui concerne les reclassements proposés, le Comité a interrogé le Secrétariat et a obtenu la réponse suivante : « Les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'étant pas des postes, elles ne peuvent pas faire l'objet d'un classement. S'agissant des postes de temporaire, les études de classement n'ont pour objet que d'en confirmer la classe, le titre et les attributions, une fois que leur financement a été approuvé, dans le cadre du budget, en réponse à une demande assortie d'un exposé de la justification de la nécessité des fonctions à remplir et des objectifs d'appui, ainsi que de la classe correspondante. Ce type de confirmation est appelé une confirmation d'équivalence de classe (à distinguer du classement, qui ne s'applique qu'aux postes) ».

186. Compte tenu de ce qui précède, le Comité fait observer que les ressources prévues au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ont, par leur nature même, un caractère temporaire, et sont fournies sur la base d'une équivalence à la classe demandée, conformément aux mécanismes de financement approuvés par l'Assemblée pour l'appui temporaire à l'exécution des programmes. **Le Comité recommande d'approuver des crédits équivalents au coût d'un informaticien de la classe P-4, en ce qui concerne le poste de temporaire prévu au Service de la gestion de l'infrastructure, et à celui d'un responsable de projet de la classe P-4, en ce qui concerne le poste de temporaire de gestionnaire spécialiste du**

progiciel de gestion de la relation client prévu au Service de l'informatique des missions.

k) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

187. Des crédits d'un montant de 348 700 dollars sont demandés dans le rapport du Secrétaire général (A/64/697) pour le secrétariat du Comité consultatif, afin de couvrir les coûts afférents aux deux postes de temporaire P-4 de fonctionnaire d'administration proposés.

188. L'effectif actuel du secrétariat du Comité consultatif, qui est financé au moyen du budget ordinaire, se compose comme suit : un secrétaire exécutif (D-2), un secrétaire exécutif adjoint (D-1), deux spécialistes de la gestion administrative (hors classe) (P-5), trois spécialistes de la gestion administrative (P-4), un assistant spécial [agent des services généraux (1^{re} classe)] et quatre assistants au service des séances [agent des services généraux (Autres classes)]. Les attributions et fonctions du secrétariat du Comité consultatif, ainsi que l'état actuel de sa charge de travail, sont résumés aux paragraphes 675 à 679 du document budgétaire (A/64/697).

189. Par le passé, le Comité avait estimé que les postes de son secrétariat devaient être financés au moyen du budget ordinaire (A/52/7/Rev.1, par. I.7). Cependant, vu que les activités de maintien de la paix prennent une place de plus en plus importante dans sa charge de travail, il a indiqué depuis qu'il ne fallait pas exclure l'éventualité d'une nouvelle répartition des sources du financement de ses capacités d'appui en fonction de ce sur quoi porte son travail (A/64/7).

190. Le Comité consultatif estime que son secrétariat a besoin de moyens supplémentaires pour pouvoir apporter un appui efficace à ses travaux, vu la charge de travail que représente les opérations de maintien de la paix, la complexité des questions à examiner et la taille de leurs budgets. En attendant les résultats d'une étude d'évaluation de la gestion que mène actuellement la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général consistant à ouvrir, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des crédits suffisants pour financer deux postes de temporaire équivalents à des P-4, afin de renforcer les moyens de son secrétariat. Il pense qu'une fois l'étude d'évaluation terminée, la question de son effectif sera examinée dans une optique à plus long terme, en tenant compte de l'augmentation qui aura été avérée de sa charge de travail et avec pour objectif de remédier à l'insuffisance des moyens de son secrétariat (voir aussi A/64/7, par. I.19).

3. Conclusion

191. **Sur les 73 postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget du compte d'appui (A/64/697), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale, dans le présent rapport, d'en approuver 41.**

192. **Les recommandations du Comité consultatif entraînent des réductions dont le total brut s'élève à 4 528 100 dollars (montant net : 4 190 700 dollars) et qui se répartissent comme suit :**

<i>Unité administrative</i>	<i>Postes (montant brut)</i>	<i>Autres objets de dépense (montant brut)</i>
Département des opérations de maintien de la paix	656 200	106 400
Département de l'appui aux missions	(217 000)	761 900
Département de la gestion	1 162 900	1 733 000
Bureau des services de contrôle interne	127 800	(99 500)
Département de la sûreté et de la sécurité	78 400	218 000
Total	1 808 300	2 719 800

193. En conséquence, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir au budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 des crédits d'un montant brut de 366 396 700 dollars (montant net : 336 923 500 dollars). Ce montant se répartit comme suit : 309 363 700 dollars pour les dépenses de personnel et les autres objets de dépense et 57 033 000 dollars pour les dépenses relatives au progiciel de gestion intégré prévues en application de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale.

194. En ce qui concerne ce que propose le Secrétaire général au paragraphe 68 de son rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/611), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de décider d'affecter au financement des dépenses de l'exercice du compte d'appui allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 la somme de 9 054 000 dollars, composée de a) 1 959 200 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2009 et b) 7 094 800 dollars provenant d'intérêts créditeurs (2 383 000 dollars), de recettes diverses (1 379 400 dollars) et de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (3 332 400 dollars).

195. Le Comité consultatif recommande également que l'excédent de 4 303 500 dollars du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport à son montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2009 soit affecté au financement du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Documentation

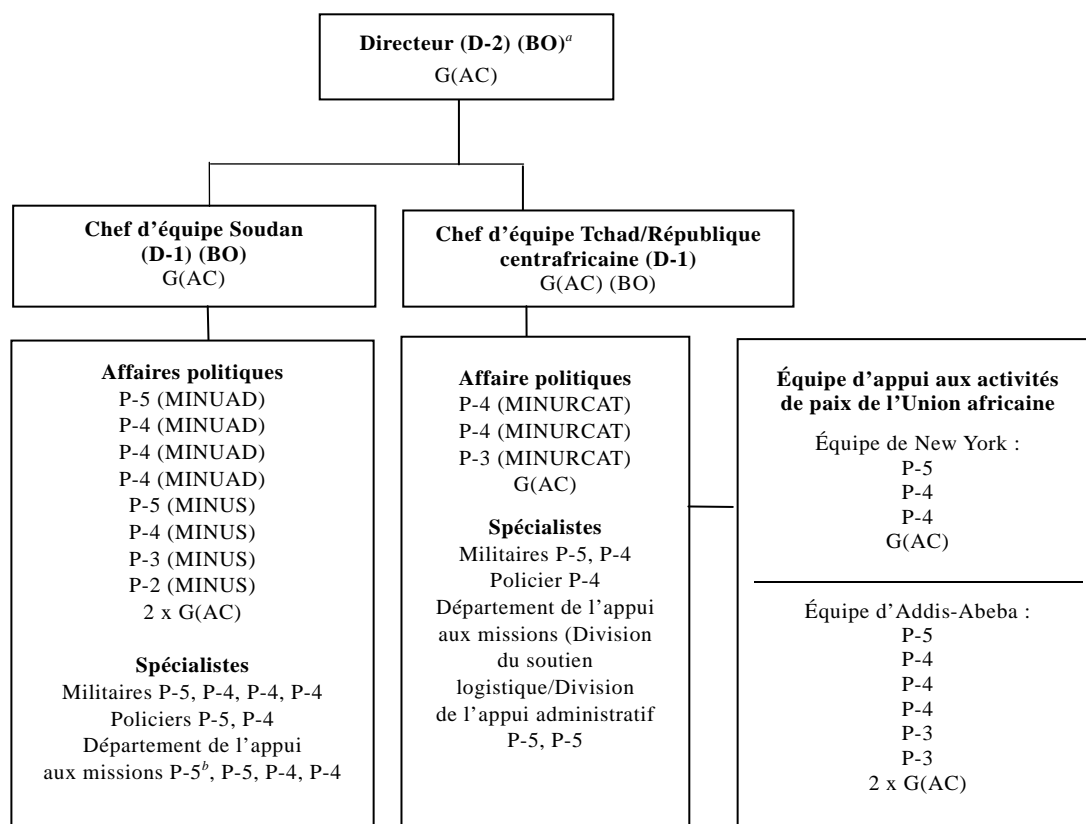
- Résolutions 62/250, 63/262, 63/287 et 64/243 de l'Assemblée générale
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et sur le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/841)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/64/5 (Vol. II)]
- Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/643)
- Rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/611 et Add.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/697)
- Rapport du Secrétaire général intitulé « Nouvelle justification des postes à imputer au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 » (A/64/697/Add.1)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix et sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/660)
- Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/652)
- Rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix » (A/64/572 et Corr. 1)

Annexe I

**Bureau des opérations du Département des opérations
de maintien de la paix : effectifs proposés pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011**

Organigrammes

A. Division de l'Afrique I



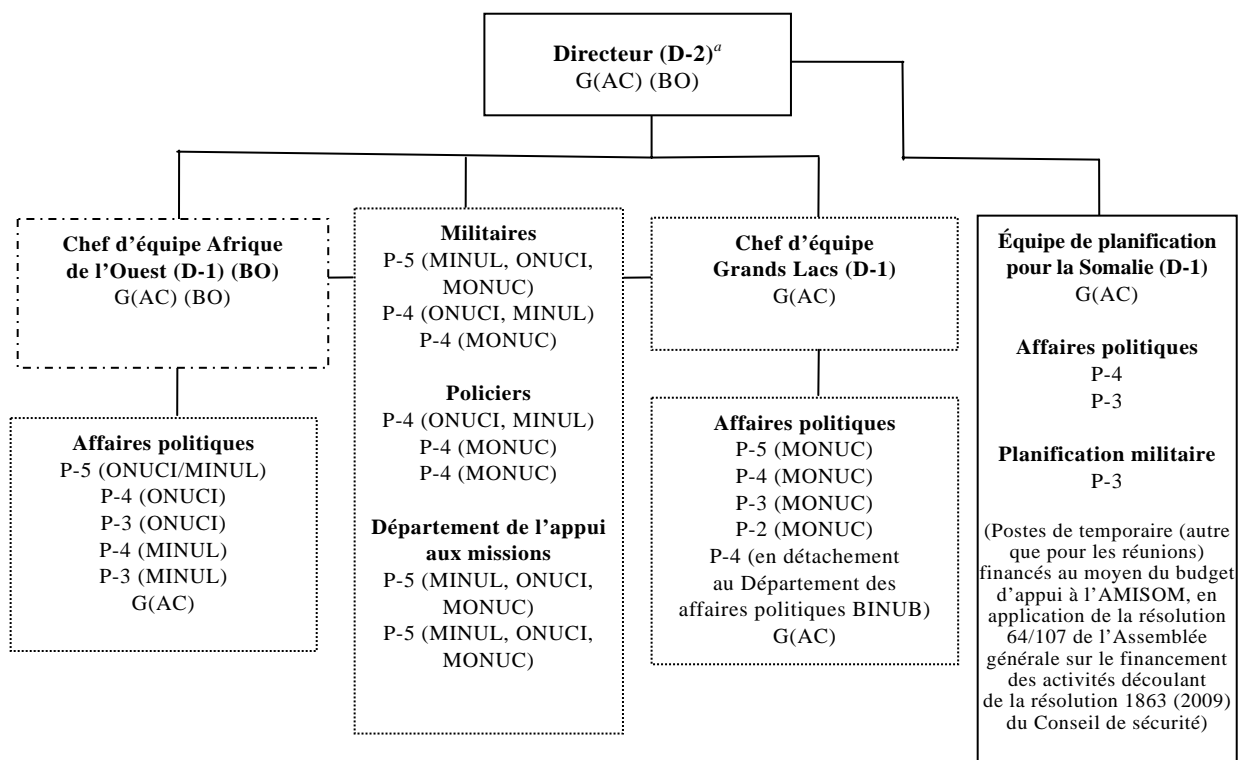
Note : L'organigramme ci-dessus présente la situation au 24 mars 2010. L'affectation des ressources est constamment amenée à évoluer en fonction des besoins des missions.

Abréviations : G = services généraux; AC = Autres classes; MINUAD = Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; MINURCAT = Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.

^a Les postes désignés BO sont inscrits au budget ordinaire. Tous les autres postes sont financés au moyen du compte d'appui.

^b Affecté à titre provisoire au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

B. Division de l'Afrique II

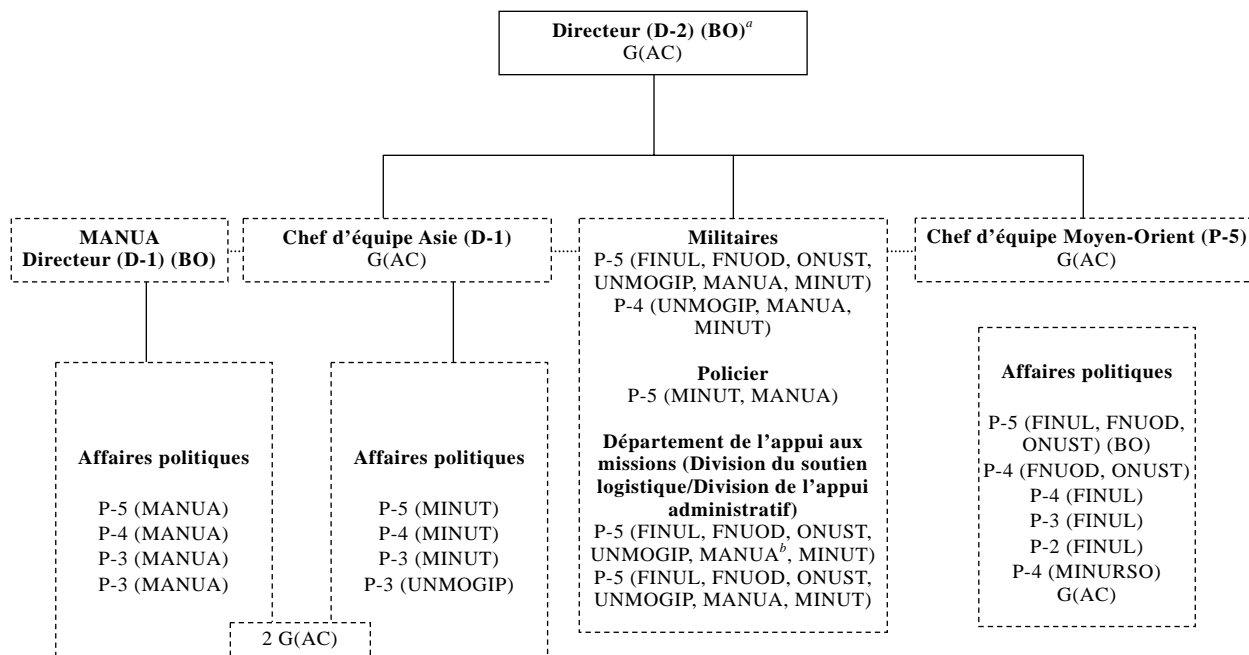


Note : L'organigramme ci-dessus présente la situation au 24 mars 2010. L'affectation des ressources est constamment amenée à évoluer en fonction des besoins des missions.

Abréviations : G = services généraux; AC = Autres classes; ONUCI = Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire; MINUS = Mission des Nations Unies au Soudan; MINUL = Mission des Nations Unies au Libéria; MONUC = Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo; BINUB = Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

^a Les postes désignés BO sont inscrits au budget ordinaire. Tous les autres postes sont financés au moyen du compte d'appui.

C. Division Asie et Moyen-Orient



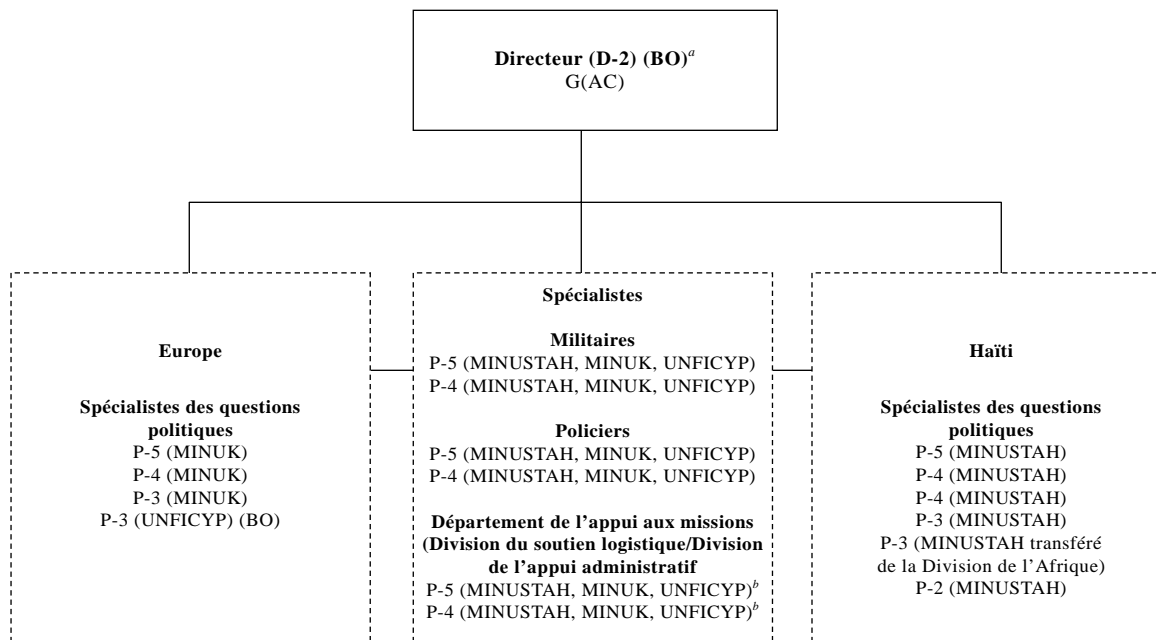
Note : L'organigramme ci-dessus présente la situation au 24 mars 2010. L'affectation des ressources est constamment amenée à évoluer en fonction des besoins des missions.

Abréviations : G = services généraux; AC = Autres classes; MANUA = Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan; MINUT = Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste; FNUOD = Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement; UNMOGIP = Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; FINUL = Force intérimaire des Nations Unies au Liban; ONUST = Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

^a Les postes désignés BO sont inscrits au budget ordinaire. Tous les autres postes sont financés au moyen du compte d'appui.

^b Affecté à titre provisoire à la MANUA.

D. Division Europe et Amérique latine



Note : L'organigramme ci-dessus présente la situation au 24 mars 2010. L'affectation des ressources est constamment amenée à évoluer en fonction des besoins des missions.

Abréviations : G = services généraux; AC = Autres classes; MINUK = Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo; UNFICYP = Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre; MINUSTAH = Mission des Nations Unies pour la stabilisation de la paix en Haïti.

^a Les postes désignés BO sont inscrits au budget ordinaire. Tous les autres postes sont financés au moyen du compte d'appui.

^b Affecté à titre provisoire à la MINUSTAH.

Annexe II

Dépenses effectives et prévues : exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 (au 9 mars 2010)

	1 ^{er} juillet 2009-9 mars 2010			Prévisions au 30 juin 2010			Écart en pourcentage (7) = (6) / (1)
	Montant alloué ^a (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses prévues (4)	Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)	Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)	
I. Postes							
Personnel recruté sur le plan international	183 688,8	119 748,8	63 940,0	59 901,0	179 649,8	4 039,0	2,2
II. Autres objets de dépense							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	19 618,5	10 360,3	9 258,2	6 517,9	16 878,2	2 740,3	14,0
Consultants	6 049,6	2 218,0	3 831,6	3 233,4	5 451,4	598,2	9,9
Voyages	17 307,0	8 934,2	8 372,8	7 139,2	16 073,4	1 233,7	7,1
Installations et infrastructures	21 548,3	20 165,7	1 382,6	1 474,9	21 640,6	(92,3)	(0,4)
Communications	2 684,2	2 079,8	604,4	590,5	2 670,3	13,9	0,5
Informatique	29 726,3	16 692,3	13 034,0	15 218,8	31 911,1	(2 184,8)	(7,3)
Services médicaux	203,5	42,4	161,1	160,0	202,4	1,1	0,5
Fournitures, services et matériel divers	13 204,7	4 288,3	8 916,4	8 518,0	12 806,3	398,4	3,0
Total partiel	110 342,1	64 781,0	45 561,1	42 852,8	107 633,8	2 708,3	2,5
Total brut	294 030,9	184 529,8	109 501,1	102 753,8	287 283,6	6 747,3	2,3
Progiciel de gestion intégré	28 516,5	28 516,5	–	–	28 516,5	–	–
Recettes provenant des contributions du personnel	27 486,9	13 943,4	13 543,5	6 971,5	20 914,9	6 572,1	23,9
Total net	295 060,5	199 102,9	95 957,6	95 782,3	294 885,2	175,3	0,1

^a Le montant alloué au titre de l'informatique pour 2009/10 ne comprend pas le crédit additionnel de 2 031 860 dollars accordé pour le centre informatique secondaire, ni celui de 28 516 500 dollars accordé pour le progiciel de gestion intégré, dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 63/269 et 64/243, respectivement. Le centre informatique secondaire sera financé au moyen des ressources existantes.